

**Vu ailleurs** Nouvelle-Zélande : le pays de la conservation • **Pédagogie Animation** Une galerie éphémère pour sensibiliser à la nature • **Études Recherches** « Lacs sentinelles » : gérer des impacts locaux en réseau • **Gestion patrimoniale** L'anthropologie pour mieux comprendre son territoire »

octobre - décembre 2014 • n° 48

# Espaces NATURELS

REVUE DES PROFESSIONNELS DE LA NATURE



**(Dé)marquez-vous**  
**Pour valoriser pratiques**  
**et territoires**

Trimestriel 13€

Un numéro d'*Espaces naturels* manque à votre collection ? [boutique.espaces-naturels.fr](http://boutique.espaces-naturels.fr)





Flamant rose (*Phoenicopterus roseus*) - Parc naturel régional de Camargue



**Pascale Schnetzer**

boutique « La Cabane aux  
Arômes »

[www.lacabanedepescalune.fr](http://www.lacabanedepescalune.fr)

Là où j'aimerais vous emmener ? Au fond de mon jardin en Camargue. Il y a là un marais magique qui héberge une biodiversité insoupçonnée où les flamants roses viennent se mirer dans l'étang au son du chant des grenouilles. Un endroit préservé où la nature est encore maître de son univers ! Pour longtemps je l'espère...

\* Vous êtes photographe dans un espace naturel ?  
Envoyez-nous des clichés de vos lieux préférés : [revue@espaces-naturels.fr](mailto:revue@espaces-naturels.fr)

octobre - décembre 2014 • n°48  
**SOMMAIRE**



**En couverture**  
Composition graphique  
à partir de photos  
© Dario Lo Presti

*Un bulletin d'abonnement  
est encarté  
dans ce numéro*

**Proposer  
un sujet ?**  
comite.editorial@  
espaces-naturels.fr

**Suivez  
ces symboles**  
au fil des pages

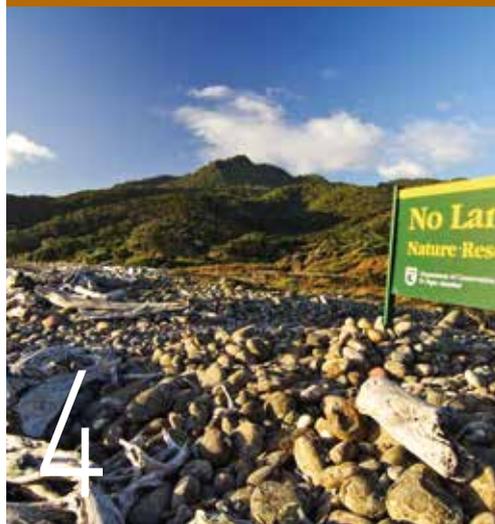
ALLER PLUS LOIN



À LIRE AUSSI SUR  
ESPACES-NATURELS.INFO



## TOUR D'HORIZONS



5. ÉDITO

6. L'ESSENTIEL

10. REPORTAGE  
Biodiversité  
entre deux feuilles de papier

12. LES GENS

12. DES MOTS POUR LE DIRE  
Wwoofing

13. L'ENTRETIEN  
EEE : prendre du recul  
et hiérarchiser pour mieux agir

14. VU AILLEURS  
NOUVELLE-ZÉLANDE  
Au pays de la conservation

16. LIRE

19. L'AGENDA

## FORUM PROFESSIONNEL



34. PÉDAGOGIE ANIMATION  
Une galerie éphémère  
pour sensibiliser à la nature

37. MANAGEMENT MÉTIERS  
Réseau : un animateur à la barre

38. DROIT POLICE  
DE LA NATURE  
Investir la compétence « gestion  
des milieux aquatiques »

40. ÉTUDES RECHERCHES  
« Lacs sentinelles » : gérer  
des impacts locaux en réseau

42. MÉTHODES TECHNIQUES  
Geotrek :  
tous sur les sentiers... en ligne

## Le Dossier

Sommaire détaillé en p. 21



(DÉ)MARQUEZ-  
VOUS  
Pour valoriser pratiques  
et territoires

## TERRITOIRES EN PROJETS



44. AMÉNAGEMENT  
GOUVERNANCE  
Approche paysagère – approche  
écologique : même combat ?

47. GESTION PATRIMONIALE  
Pas de perte en ligne  
pour la biodiversité

49. GESTION PATRIMONIALE  
L'anthropologie pour mieux  
comprendre son territoire

51. INDICATEUR  
GÉOGRAPHIQUE



# TOUR D'HORIZONS

La Réserve de biosphère transfrontière du mont Viso a été officialisée le 11 juin par le conseil international du MAB en sa 26<sup>e</sup> session en présence des ministres français et italiens de l'environnement. Devant la qualité du projet, recommandation a été faite qu'elle soit utilisée comme modèle pour les futures réserves de biosphère transfrontalières. 13<sup>e</sup> réserve de biosphère transfrontière dans le monde, elle forme un continuum avec le Parc fluvial du Po et le PNR du Queyras.



**ÉDITEUR**

Aten - 2 place Viala - 34060 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 67 04 30 30

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Xavier Gayte

**COMITÉ ÉDITORIAL****TOUR D'HORIZON**

**Vu ailleurs** Christian Perennou, Catherine Cibien, Thierry Lefebvre

**FORUM PROFESSIONNEL**

**Pédagogie, Animation** Sandrine Chalvet, Caroline Joigneau-Guesnon **Droit, Police de la nature** Louis-Gérard d'Escrienne, Sophie Heyd **Études, Recherches** John Thompson, Arnaud Cosson **Management, Métiers** Thibaut Rodriguez **Méthodes, Techniques** Bernard Commandré, Véronique Vinot, Bénédicte Lefèvre, Christian Ringot

**TERRITOIRES EN PROJET**

**Accueil, Fréquentation** Lydiane Estève, Luc Brun **Aménagement, Gouvernance** Arnaud Callec, Philippe Sauvage, Thierry Mougey, David Gaillardon **Gestion patrimoniale** Dominique Aribert, Anne Douard, Adeline Destombes, Julien Tourout

**RÉDACTION**

**Rédactrice en chef** Marie-Mélaine Berthelot

**Maquette** Agence PatteBlanche  
33 rue des deux ponts 34000 Montpellier  
aude@patte-blanche.com  
04 99 74 08 83  
www.patte-blanche.com

**ADMINISTRATION, ABONNEMENTS**

Aten SupAgro, 2 place Viala  
34060 Montpellier cedex 2  
04 67 04 30 30

**IMPRESSION**

Pure Impression - 451, rue de la Mourre  
Zac Fréjorgues Est 34130 Mauguio  
04 67 15 66 00

**Tarifs des abonnements**

1 an (4 numéros) : 48,50 €  
ISSN n° 1637-9896  
Commission paritaire 0515 G 83179

Aten, Pôle de ressources et compétences pour la nature compte 21 membres :  
Ministère en charge de l'Écologie • Parcs nationaux de France • Conservatoire du Littoral • Fédération des parcs naturels régionaux de France • Réserves naturelles de France • Fédération des conservatoires d'espaces naturels • Fondation Tour du Valat • Office national des forêts • Office national de la chasse et de la faune sauvage • Agence des aires marines protégées • Région Île-de-France • Région Rhône-Alpes • Région Languedoc-Roussillon • Conseil général de l'Isère • Conseil général de la Drôme • Eden 62 (Pas-de-Calais) • Réseau des grands sites de France • Rivages de France • Ligue pour la protection des oiseaux • Fédération nationale des conservatoires botaniques • Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement •

Les propos tenus dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les titres et chapeaux sont de la rédaction.



# L'édito

Par **Jean-Marc Michel**

Directeur de l'aménagement, du logement et de la nature au ministère en charge de l'Écologie

## Amplifier les pratiques de l'Aten

À l'instar de la nature, les institutions publiques et les organismes qui œuvrent pour sa protection sont en mouvement. En juin dernier, le projet de loi relatif à la biodiversité a été examiné par la commission du développement durable de l'Assemblée nationale. C'est la première fois depuis 1976 que la France modernise en profondeur sa législation sur la protection de la nature et sa valorisation.

La création d'une Agence française pour la biodiversité (AFB) est une proposition importante de ce texte. Cette création d'un grand opérateur de l'État en matière d'environnement doit permettre de mieux lutter contre la perte de la biodiversité terrestre et marine, remarquable ou ordinaire, et de mieux valoriser nos engagements internationaux et européens. L'AFB aura vocation à mobiliser et soutenir les nombreux acteurs de la protection de la biodiversité : collectivités, établissements publics, associations, entreprises. Elle apportera son appui tant aux territoires de métropole que d'outre-mer.

De la sorte, l'AFB hérite de l'Aten. Celui-ci a été un pionnier et un modèle en matière de partenariat et d'appui technique dans le domaine de la protection et de la valorisation de la biodiversité. Depuis sa création en 1997, le groupement d'intérêt public s'est employé à fédérer les différents acteurs en présence pour répondre dans son champ de compétence aux besoins. Il s'agit désormais d'amplifier ces pratiques.

Vous le savez, la ministre en charge de l'écologie souhaite réussir une transition écologique ambitieuse et reste très attentive aux moyens consacrés à la politique de protection et de valorisation des ressources naturelles. Elle me charge au travers de cet éditorial de la revue Espaces naturels de saluer la qualité du travail accompli par chacun d'entre vous au quotidien. Ses déplacements dans différents espaces naturels protégés de métropole et d'outre-mer sont l'occasion de prendre la mesure des initiatives et des résultats obtenus par tous les professionnels qu'anime l'Aten. En apportant votre compétence et votre énergie, vous contribuez à préserver et à transmettre nos patrimoines naturels, à en faciliter l'accès et la compréhension.

## TEXTO

Les  
**actes des assises**  
de la  
**biodiversité**  
sont parus  
[www.assises-biodiversite.com](http://www.assises-biodiversite.com)

**Le projet de loi**  
**biodiversité**  
**adopté en commission**

ACTU  
AFB

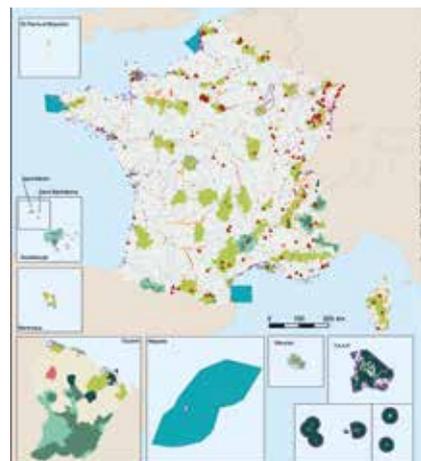
766 amendements du projet de loi biodiversité ont été examinés par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale le 26 juin dernier. Ceux proposés par l'Aten à la rapporteure, Geneviève Gaillard, ont eu comme suites :

- 1) Intégration, dans les missions de l'agence française pour la biodiversité, de la structuration de la filière « métiers de la biodiversité » : non retenu
- 2) Modification de la composition du conseil d'administration de l'agence française pour la biodiversité : retenu en partie
- 3) Création d'un comité d'orientation « Espaces protégés » : non retenu
- 4) Remplacement du mot gestionnaire unique par coordinateur : retenu

Par ailleurs, d'autres amendements précisent quelques points : l'AFB est dotée d'un conseil scientifique, une délégation est créée dans chaque bassin océanique ultramarin, l'agence accompagnera et suivra le dispositif d'accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur utilisation (protocole de Nagoya). Concernant les autres points du projet de loi Biodiversité, il est à noter qu'une nouvelle « protection particulière » est créée pour les espèces animales ou végétales particulièrement nécessaires à l'équilibre des écosystèmes. Leur présence sur une liste nationale interdirait leur destruction ou la destruction du milieu qui leur est « particulier ».

PROGRAMMES  
**Une actualisation**  
**continue des**  
**informations sur les**  
**espaces naturels**

Depuis 2013, les données et contours des différents espaces naturels (ZNIEFF, Natura 2000, espaces protégés) sont mis à jour et diffusés de façon continue sur l'INPN. Au programme 2014, sont prévues : une deuxième base Natura 2000 transmise à la Commission européenne, 5 mises à jour de la base des ZNIEFF. Une mise à jour des espaces protégés a été diffusée pendant l'été. Il est ainsi possible de suivre la surface d'aires protégées en France, comme dans l'observatoire national de la biodiversité (ONB). Les aires protégées « fortes » représentent ainsi 1,3 % du territoire terrestre métropolitain, encore éloigné de l'objectif « Grenelle » de 2 %. Pour l'indicateur aires protégées : <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr> • <http://inpn.mnhn.fr>



© MNHN



© Marie Ly - Conservatoire du Littoral

OUTRE-MER

**Un nouveau Life**  
**pour la forêt sèche**

L'aventure va continuer pour le Parc national de La Réunion, le Conservatoire du littoral et leurs partenaires financiers et techniques, avec le démarrage d'un nouveau projet Life+ en faveur de la forêt semi-sèche fin 2014. L'ambition est de créer un continuum écologique de forêt en bon état de conservation, de tester de nouveaux itinéraires techniques, moins coûteux et plus efficaces.

Un volet du projet s'intéressera aussi à la faune (gecko et tortues terrestres) et à la strate herbacée. Enfin une implication renforcée de la population locale sera un axe de travail central, notamment pour

la production de plants indigènes. Sans aucun doute, les résultats présentés lors du séminaire de restitution du projet Life+Corexerun seront fort utiles. Il a eu lieu en juin dernier à Saint-Denis de La Réunion et a réuni 150 personnes de l'île et d'autres horizons : zone sud-ouest océan indien, outre-mer français et métropole. Le projet avait comme objectif la sauvegarde de la forêt semi-sèche, habitat menacé à l'échelle mondiale. Grâce aux récoltes de milliers de semences effectuées principalement in situ, 100 000 plants ont été produits en pépinière et ont ensuite été réintroduits en milieu naturel, après avoir préparé le terrain plus ou moins envahi par les espèces invasives (cf. Espaces naturels n°45). Des travaux de lutte contre les espèces invasives ont été menés sur les zones relictuelles de forêt. Enfin des actions de sensibilisation et des chantiers bénévoles ont eu lieu tout au long du projet. Les itinéraires techniques choisis et les résultats obtenus après 6 ans de mise en œuvre du projet ont été présentés et discutés en ateliers thématiques et une journée de terrain a permis de constater, entre autres, que certains arbres plantés il y a 2 ans mesuraient déjà plus de 2 mètres.

Étude à télécharger sur [uicn.fr](http://uicn.fr)

## POLITIQUES PUBLIQUES

**Sept membres Aten reconnus par la SNB**

La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020 a mis en place un cadre cohérent qui permet à tous les acteurs, publics et privés, aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités, de contribuer à la préservation de la biodiversité sur une base volontaire.

Le mécanisme de mobilisation associé à la stratégie est très innovant et comprend deux étapes :

- les acteurs volontaires signent d'abord « l'adhésion à la SNB » pour manifester leur intérêt, valoriser et faire connaître la SNB<sup>(1)</sup>.
- chaque adhérent est ensuite invité à agir

concrètement en présentant un « engagement volontaire ». L'engagement volontaire est un projet contenant un ensemble d'actions cohérentes et significatives qui s'inscrivent au cœur de l'activité de l'organisme, vont au-delà du simple respect de la législation et sont proportionnées à la capacité du porteur. Les engagements volontaires sont présentés lors de sessions d'appel à reconnaissance annuelles. Le comité national de la SNB, instance sociétale indépendante, attribue le statut « engagement reconnu SNB » aux dossiers qui remplissent les critères nécessaires, après analyse par des « pairs » : un binôme composé d'un évaluateur mandaté et d'un évaluateur de la commission « engagement des acteurs » du comité.

En 2012-2013, 55 projets ont été retenus, sur 80 déposés. À ce jour, cette reconnaissance séduit majoritairement des entreprises (32 dossiers reconnus). Sept membres de l'Aten ont également vu leurs projets retenus : FPNRF, LPO, ONCFS, ONF, PNF, RNF et UNCPPIE. •

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

<sup>(1)</sup> Début mai 2014, 394 structures avaient adhéré à la SNB : 154 associations, 145 entreprises ou organisations professionnelles, 47 établissements publics, 46 collectivités territoriales et 2 syndicats de salariés.

**À lire****La bonne compensation est celle qui n'a pas lieu d'être**

L'Association Gaié (groupe des acteurs de l'ingénierie écologique) et Natureparif, l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, ont organisé un colloque sur la compensation écologique : ses fondements, sa mise en oeuvre et ses limites avec des exemples concrets. La priorité : éviter les dégradations irréversibles de la nature et mettre en oeuvre des alternatives écologiques à l'aménagement du territoire, avant de compenser.

Les actes sur [www.natureparif.fr](http://www.natureparif.fr)

**Échouages massifs de l'hiver**

La LPO dresse le bilan des tempêtes de l'hiver dernier pour les oiseaux marins.

Étude à télécharger sur petitlien.fr/7fiw - [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)

**« Concilier restauration écologique et développement économique, une utopie ? »**

Un colloque organisé par le PNR des Boucles de la Seine normande, avec les grands ports maritimes de Rouen et du Havre, et la Fédération des parcs naturels régionaux de France autour de la doctrine Éviter-réduire-compenser. Les actes sur [pnr-seine-normande.com](http://pnr-seine-normande.com)

© MNHN

**CONSERVATION Biodiversité : 2 à 4 oiseaux par français !**

Pour la première fois depuis la mise en place de la directive européenne Oiseaux, la France a mené pour la Commission européenne une évaluation complète des statuts et tendances des populations des

quelques 300 espèces d'oiseaux vivant sur son territoire. Ce bilan détaille les effectifs et les aires de répartition ainsi que leurs tendances respectives pour les populations nicheuses. Pour certaines espèces, l'hivernage est pris en compte ainsi que le passage. Coordonné par le MNHN pour le compte du ministère de l'Écologie, ce travail a été mené en partenariat avec la FNC, le GISOM, la LPO, l'OMPO, l'ONCFS et la SEOF. Mobilisant les meilleures données disponibles, les résultats s'appuient sur plus de cent experts et une expertise collective des différents partenaires. La France métropolitaine compte, toutes espèces nicheuses confondues, entre 66 et 124 millions de couples d'oiseaux. Globalement, il y a à peu près autant d'espèces qui progressent que d'espèces qui voient leurs effectifs diminuer. De façon encourageante, on constate que les espèces visées par le réseau Natura 2000 présentent des tendances plus favorables que les autres espèces. **Les résultats par espèce sont des données publiques téléchargeables :** <http://inpn.mnhn.fr> • [jtouroult@mnhn.fr](mailto:jtouroult@mnhn.fr).



© CCI Côte d'Azur

**91%**

des Français contre  
l'assouplissement de la Loi littoral  
enquête Ifop-Sud Ouest de juin



T.Claissie © Marine Nationale

## SÉCURITÉ Dispositif antipollution pour le dernier voyage du Costa Concordia

Mission de protection autour des eaux françaises pour le bâtiment de soutien logistique et antipollution de la Marine française. Le Jason a accompagné le Costa Concordia au large de la Corse lors des opérations de rapatriement fin juillet. Le paquebot est passé au large de la Réserve nationale des bouches de Bonifaccio et du sanctuaire Pélagos sur son trajet à destination de Gênes. •

## CONSERVATION

### Les gestionnaires associatifs menacés ?

En juin dernier, la préfecture du Finistère a annoncé la non reconduction de la convention de co-gestion de la Réserve naturelle nationale d'Iroise (RNN) par Bretagne vivante. Le Parc naturel marin d'Iroise reste seul gestionnaire. Par la voix de FNE, les associations de protection de la nature et de l'environnement ont exprimé leur crainte de se voir écartés de la gestion des réserves naturelles et que les moyens nécessaires à la protection de ces sites naturels exceptionnels soient diminués. L'association Bretagne vivante – SEPNB était gestionnaire de la RNN depuis sa création en 1992, et depuis 2012 en collaboration avec le parc marin. Elle dénonce un projet de loi qui va dans le sens de la remise en cause des associations gestionnaires au nom d'une rationalité budgétaire. •

## DROIT

### Autorisation unique : en test pendant 3 ans

L'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 et le décret n° 2014-751 du 1<sup>er</sup> juillet 2014 expérimentent pour 3 ans en Languedoc Roussillon et Rhône-Alpes, une autorisation préfectorale unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à autorisation au titre la loi sur l'eau et relevant aussi d'autres législations (réserve naturelle, site classé, espèce protégée...). • gilles.landrieu@parcnational.fr

L'actu des espaces naturels sélectionnée pour vous sur Scoop.it

DocAten



## AMÉNAGEMENT

### PNR : une sélection de projets innovants

12 projets innovants, mis en œuvre dans des parcs naturels régionaux entre 2011 et 2013 et financés par le ministère de l'Écologie et le Commissariat général à l'égalité des territoires, ont été présentés en juillet. Ils ont concerné 29 parcs sur 3 thématiques :

- la construction des solidarités écologiques entre les territoires
- la maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation
- l'anticipation de la mutation des territoires ruraux

Trois projets impliquent plus directement des gestionnaires d'espaces naturels :

- démarche d'association de la population à la restauration d'un cours d'eau (PNR Haut-Jura)
- réalisation d'un film sous forme d'une promenade virtuelle sur les enjeux de la multifonctionnalité forestière (PNR Morvan et Millevaches en Limousin)
- démarches préparatoires à la restauration de la continuité écologique d'un réseau hydrographique (PNR Périgord en Limousin) •

Détail des projets sur [www.parc-naturels-regionaux.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.fr)



© Hug Kermarrec

## INTERNATIONAL Le dromadaire « animal d'État » du Rajasthan

Le gouvernement du Rajasthan a annoncé en juin que le statut d'« animal d'État » allait être attribué au dromadaire, ce qui n'avait jamais été fait pour un animal domestiqué. Même la vache sacrée. Le ministère de l'agriculture entend par là faire prendre conscience de l'importance de cet animal dans le patrimoine indien, et le protéger. •

[www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

## DROIT

### Des nuisibles déclassés

Le Conseil d'État vient de donner raison aux associations écologistes qui avaient déposé des recours contre le classement de certaines espèces en tant que nuisibles. Une décision qui profite aux fouines, martres, belettes, corneilles noires, pies bavardes, étourneaux sansonnets et geais des chênes, dans une vingtaine de départements (voir la décision du Conseil d'État du 30 juillet dernier). L'Aspas, FNE et la LPO notamment, affirment qu'au-delà des recours, c'est la notion même de « nuisible » qui doit impérativement disparaître.

## EN IMAGE

© MNHN-Patrick-Lafaitte



## 20 ans de la grande galerie

Avec un discours scientifique et une scénographie spectaculaire, la Grande galerie de l'évolution, qui fête ses 20 ans, est une référence internationale. Elle combine émerveillement et réflexion pour diffuser la culture naturaliste. En 2013, elle a reçu 800 000 visiteurs. •

## CONSERVATION

## Financement participatif pour réintroduire une plante disparue

Le Conservatoire botanique national de Brest a utilisé Ulule.com, un site de financement participatif, pour collecter les fonds nécessaires au retour du *Cylindrocline lorencei* sur l'île Maurice. Le 2 juillet, après deux mois de campagne, le projet était financé à plus de 120%, soit 4600 euros récoltés. Les graines de ce petit arbre disparu de son milieu naturel vers 1990, récoltées en 1977, vont maintenant être cultivées en vue de la réintroduction. • [www.cbnbrest.fr](http://www.cbnbrest.fr)



© Biotope



## COMPENSATION

## Et quand on détruit plus que prévu ?

La société en charge du contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier a débroussaillé, pour la création d'une carrière, plus de 10 hectares de trop par rapport à la surface qui avait été autorisée. Les dérogations obtenues concernaient 125 espèces protégées, avec notamment un impact sur des habitats d'outarde canepetière, sous condition de compensation (voir Espaces naturels n°45 - dossier Mesures compensatoires). Plusieurs procédures contentieuses sont en cours suite à ce « débordement ». Raison avancée de la confusion : une autre autorisation pour la même carrière, au titre des installations classées, a été prise concomitamment, et visait un zonage plus large que celles délivrées pour l'atteinte aux espèces protégées. Les deux procédures

ayant été instruites indépendamment. La solution pourrait passer par une dérogation complémentaire assortie de nouvelles mesures compensatoires. Plus globalement, la piste de l'autorisation environnementale unique est expérimentée depuis peu dans les régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon pour les projets soumis à la loi sur l'eau. • AFP

© Guillaume Viscardi, CBNM



## ESPÈCES

## Le baobab malgache en danger critique à Mayotte

Une analyse inédite des 610 espèces composant la flore indigène de Mayotte montre que 43% des espèces sont menacées (dont par exemple le baobab malgache, *Adansonia madagascariensis*, en danger critique). Réalisé par le Comité français de l'UICN, le Conservatoire botanique national de Mascarin, la Fédération des conservatoires botaniques nationaux et le MNHN, ce bilan est une nouvelle étape dans l'élaboration de la Liste rouge des espèces menacées en France. •



© MMB - Aten

## Biodiversité entre deux feuilles de papier

Qu'est-ce qu'un gestionnaire d'espace protégé pourrait bien faire dans un herbier, fût-il l'un des plus intéressants de France ? Caroline Loup, conservatrice de celui de Montpellier, connu pour accueillir les planches de l'Abbé Coste<sup>(1)</sup>, ou, plus récemment, de Francis Hallé<sup>(2)</sup>, donne quelques réponses.

**N**ombreux sont les agents de terrain ou chargés de mission qui ont leur petit (ou grand!) herbier personnel. Mais un « herbier », c'est aussi le lieu de conservation de collections d'herbiers. À Montpellier, sur 6 étages, plus de trois millions d'échantillons sont classés, triés, protégés, et bientôt, numérisés (voir ci-contre). Un coup d'oeil dans les travées, voyage dans le temps et dans l'espace, donne un aperçu de l'immensité de la tâche. Un

travail de fourmi qui mène parfois à la découverte d'une nouvelle espèce, à l'occasion de la détermination ou de la comparaison de ses propres récoltes. L'inconnue est alors décrite et nommée dans une publication et l'échantillon "type", qui a été désigné comme porte-nom, est honoré d'une chemise rouge.

Comment imaginer pouvoir conserver et nommer toutes les variantes possibles de plantes inventées par la

nature ? « Paradoxalement, on manque de plantes banales. Les rares sont surreprésentées, » raconte Caroline Loup. Car, l'amélioration des techniques de conservation aidant, la mode des herbiers s'est installée pendant les grands voyages des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. On ramenait de ses expéditions de quoi alimenter un cabinet de curiosité puis les muséums. La collection compte des pièces du monde entier, plus ou moins bien renseignées. Parfois le ▶

## Collaborer à un herbier numérique

### Les herbonautes

Ce site vous propose de contribuer à compléter une base de données scientifique à partir des millions de photos des plantes de l'herbier du Muséum national d'histoire naturelle de Paris. A vous d'explorer ces plantes et surtout leurs étiquettes pour préciser quand, où, et par quels botanistes elles ont été récoltées. Parce que nous sommes tous différents, nous avons chacun des compétences et des intérêts extrêmement variés : une expertise sur un groupe de plantes, sur une région, sur l'identification d'écritures anciennes ? Vous avez certainement un talent pour ajouter votre pierre à l'édifice !

### COMMENT PARTICIPER ?

Les herbonautes proposent de mettre vos compétences à la disposition d'une ou plusieurs missions thématiques. Chaque mission regroupe un ensemble d'images de spécimens correspondant au thème de la mission. Chaque photo de spécimen d'herbier sera proposée plusieurs fois aux autres contributeurs : les erreurs éventuelles seront alors facilement corrigées. C'est là toute la magie et l'efficacité de la communauté des herbonautes !

[lesherbonautes.mnhn.fr](http://lesherbonautes.mnhn.fr)

y a plusieurs dizaines d'années (les plus anciennes plantes datent de la fin du XVII<sup>e</sup> à Montpellier), peuvent aujourd'hui être l'objet d'une étude moléculaire. Ce qui, évidemment, ne pouvait pas être envisagé par le collecteur. Pollens, graines, petits animaux, parasites ou autres trésors insoupçonnés sont cachés dans ces cartons revenus du bout du monde ou de juste à côté, parfois simplement séchés dans un journal d'époque. Les méthodes de conservation ont changé, on a troqué les sels d'arsenic et de mercure, contre la congélation, mais les principes restent les mêmes. On classe, par famille, puis par genre et par espèce ou par lieu, tous ces échantillons de nature pour pouvoir, en temps utile, les retrouver, les comparer, les analyser. Étonnant travail que celui du conservateur qui connaît ses ouailles au-delà des étiquettes : le vieillissement caractéristique de certaines familles, les odeurs de certaines autres qui perdurent au-delà des années. Autant de secrets partagés par les usagers des lieux : botanistes, bien sûr, mais aussi géographes, zoologues, ethnologues ou historiens. Un public varié fréquente l'herbier, qui n'a pas de chercheur associé, bien qu'il soit attaché administrativement à l'Université Montpellier 2. On vient pour comparer ses propres récoltes, faire un inventaire grâce aux informations notées sur les étiquettes, ou récolter des fibres précieuses. Bref, nous pourrions y croiser un gestionnaire d'espace naturel. •

► nom d'une région, parfois rien ou presque. Et il faut alors retracer le trajet du voyageur pour délimiter une zone raisonnable où la récolte a pu être faite. Car une planche, pour être vraiment intéressante, doit comporter des éléments de la plante (feuille, tige, graine, fleur), mais aussi des informations de collecte (nom du récolteur, lieu, date de récolte, taxon). Moyennant quoi l'échantillon pourra trouver sa place dans l'immense collection. « Un trésor, sans

information, c'est décoratif ».

Pourquoi tant d'efforts ? D'abord, à l'époque, c'était pour découvrir ce qu'on n'appelait pas encore biodiversité, mais les merveilles de la nature – ou de la création si on était croyant. La trace d'une présence, alors que l'érosion du nombre d'espèces est la marque de notre siècle. Et puis « avec le perfectionnement des techniques, on ne peut jamais deviner à l'avance à quoi pourra servir une pièce ». Par exemple des tissus collectés il



### ALLER PLUS LOIN

**L'objectif de e-Recolnat** est de construire une base de données des spécimens d'herbier conservés dans les musées, museums et universités nationaux, au service de la recherche et de l'expertise sur la biodiversité. Le principal obstacle à l'utilisation des données liées aux échantillons est que la plupart ne sont pas informatisées, donc indisponibles pour la communauté scientifique. Bien que certaines de ces institutions aient commencé à informatiser leurs collections, cette tâche ne sera pas achevée, au rythme actuel, avant des dizaines, voire des centaines d'années. Il est donc indispensable d'accélérer le processus, grâce à l'utilisation de nouveaux procédés de type industriel. L'herbier de Montpellier, pilote pour toute la zone sud de la France, est chargé d'organiser le choix des collections et la logistique du projet pour ses partenaires, parmi lesquels le Parc national des Cévennes ou le Conservatoire botanique national alpin. Clermont-Ferrand pilote le centre et le nord, et l'IRD, l'outre-mer et le Maroc. La première phase va consister à attacher les plantes sur un support papier pour protéger les spécimens avant de pouvoir procéder à la numérisation industrielle (plus de 2,5 millions de spécimens sur la zone sud, 3,5 au total). Le MNHN, pilote du projet national, est financé par l'Agence nationale de la recherche dans le cadre des investissements d'avenir. [Recolnat.org](http://Recolnat.org)

### MMB

<sup>[1]</sup> la flore de Coste, datant de 1901 à 1906, et préfacée par le montpelliérain Charles Flahault fait toujours référence.

<sup>[2]</sup> ancien professeur de botanique de l'université de Montpellier à l'origine du film de Luc Jacquet Il était une forêt.

### EN SAVOIR PLUS :

- <http://www.collections.univ-montp2.fr/les-collections-de-lum2>
- De très beaux herbiers thématiques sont publiés par Plume de carotte
- Des fiches pratiques consacrées aux herbiers sur [www.tela-botanica.org](http://www.tela-botanica.org).

## LES GENS

Arrivées au bureau des paysages et de la publicité du ministère en charge de l'Écologie, de Karine Mangin, chargée de mission au sein du pôle paysage, et de Wolfgang Borst, chargé de mission des territoires d'exception au sein du pôle patrimoine mondial. Ces recrutements font suite à une réorganisation du bureau depuis 18 mois afin de renforcer la politique nationale dans les domaines du paysage, de la publicité extérieure et du patrimoine mondial.



### Bernard Commandré

Après 45 ans passés dans les espaces protégés : chef de secteur pendant 21 ans dans le Parc national des Cévennes puis chargé de formation à l'Aten depuis 1996. Il prend une retraite bien méritée en octobre.



**Yann Héлары**, conseiller régional Pays de la Loire et membre du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral, a été élu président de

Rivages de France.



**Didier Olivry**, a pris le poste de délégué de Rivages de la région Bretagne au Conservatoire du littoral. Il était auparavant directeur du PNR Camargue.



**Guillaume Chorgnon**, chargé de l'observatoire de la biodiversité au PNR Pilat est parti début juillet pour le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes.

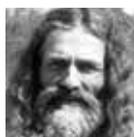


### Roselyne Anselmet,

55 ans, garde-monitrice du Parc national de la Vanoise sur le secteur de Haute-Maurienne, est décédée samedi 23 août, suite à une chute accidentelle

lors d'un comptage de faune à 2700 m d'altitude. Garde-monitrice du Parc national de la Vanoise depuis 1982 et en poste depuis l'origine sur Bonneval-sur-Arc. Elle a été une pionnière, et la première femme à intégrer les équipes de terrain de l'établissement.

# des mots pour le dire



Par **Matthias Urban**, maraîcher bio et hôte WWOOF

## wwooofing

Les professionnels de la nature et les agriculteurs bio ont de nombreux dossiers en commun. Les wwoofer (world wide opportunities on organic farms) se rencontrent de plus en plus sur les exploitations, donc aussi dans les espaces naturels. Mais qu'est-ce que c'est au juste ?

Le wwoofing est un mouvement né en Angleterre il y a 40 ans. Il se pratique en France, de façon alternative, depuis une vingtaine d'années. La création de l'association française remonte à 2007. On peut dire que le wwoofing permet des échanges amicaux entre un agriculteur bio et une personne étrangère à la ferme qui souhaite découvrir activement la vie et le travail de ce dernier en participant à son quotidien.

Le système s'est développé, mais a été mal compris et décrit de plus en plus dans les médias d'une façon erronée et simpliste. Il a même fini par être poursuivi comme un système d'organisation de travail dissimulé et illégal. Il fallait réagir, redresser cette fausse image et démontrer ce qu'est le wwoofing en réalité. Aujourd'hui, c'est chose faite. Le ministère de l'Agriculture, d'après le compte-rendu de la députée EELV Brigitte Allain, « reconnaît que WWOOF France, avec sa charte du WWOOFing, a fait les efforts nécessaires pour garantir le respect de la réglementation du droit du travail. »

Le gouvernement a donné une définition : « wwoofing désigne l'accueil de personnes au sein d'une exploitation agricole dans un but de découverte du mode de

vie des agriculteurs. Il s'assimile à des vacances actives à la campagne permettant à la personne d'accompagner l'exploitant dans certaines de ses activités en dehors de toute relation de travail. Ce mode de découverte de la vie à la ferme, entre initiation et loisir, ne relève en rien des règles applicables à un contrat de travail salarié. »

Les trois piliers du wwoofing, selon sa charte :

- des valeurs morales : la confiance, la tolérance et la générosité
- les échanges entre l'hôte et le wwoofer doivent se faire dans l'exclusion de tout lien de subordination. Ils se font dans le respect des valeurs morales
- l'accueil gracieux n'est soumis à aucune promesse d'une quelconque contrepartie. Il n'y a qu'une seule condition, à savoir que le wwoofer doit exprimer le souhait sincère de vouloir découvrir la vie et le travail de son hôte. Et pour cela, bien sûr, il doit être capable physiquement, mentalement et intellectuellement de suivre l'hôte dans ses tâches quotidiennes. On peut donc dire que le wwoofing permet des échanges amicaux entre un agriculteur bio et une personne étrangère à la ferme qui souhaite découvrir activement la vie et le travail de ce dernier en participant au quotidien de la ferme mais librement, de son propre gré et sans la moindre contrainte ni obligation sur la base de la confiance, la tolérance et la générosité. •

[WWOOFFrance.fr](http://WWOOFFrance.fr)

# EEE<sup>(1)</sup> : prendre du recul et hiérarchiser pour mieux agir



**Benjamin Sirot**, chargé de projet au Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon

« On considère trop souvent **l'invasion comme un problème** en soi alors que c'est en fait le symptôme d'un **dysfonctionnement du milieu** qu'il faut appréhender »

**Vous avez travaillé sur le projet Life+ LAG'Nature<sup>(2)</sup> dont l'un des volets concernait les plantes invasives. Comment avez-vous abordé cette thématique et quels en sont les enseignements ?**

Ce programme s'est déroulé de 2009 à 2013 sur 5 sites Natura 2000 du littoral du Languedoc-Roussillon. Nous avons tout d'abord mené des inventaires sur un grand nombre d'espèces végétales, 68 au total. Cela a débouché sur de nombreux travaux, portant sur 15 sites et 10 espèces (baccharis, figuiers de barbarie, faux-indigo, tabac glauque, etc.). Mais je voudrais surtout partager ici la nécessaire prise de recul vis-à-vis de cette thématique : tout comme l'écologie est une science globale, la gestion des invasives ne peut se résumer aux seules espèces.

**Vous avez élaboré une méthode pour hiérarchiser les actions à mener à l'échelle d'un territoire donné, quel en est le principe ?**

Effectivement, il nous est apparu indispensable de donner un ordre de priorité aux actions devant le grand nombre d'espèces et de situations. Nous avons donc élaboré une méthode multi-critères qui se veut adaptable et en aucun cas une recette miracle. De manière générale, une méthodologie en écologie doit avant tout s'attacher, selon moi, à ce que les utilisateurs s'approprient les concepts puis les adaptent.

**Pouvez-vous nous citer quelques-uns de ces critères ?**

Notre stratégie repose sur des critères de dangerosité de l'espèce (en lien

avec le Conservatoire botanique et l'Agence nationale de sécurité sanitaire), d'enjeu de biodiversité impactée et de faisabilité de l'action. Sur ce dernier point, nous donnons par exemple du poids aux actions précoces ciblant des populations ayant encore peu colonisé le territoire car elles ont plus de chances de réussir. Dans bien des cas, on finit par s'essouffler en travaillant sur des sites où l'espèce est déjà trop installée et où il est en fait trop tard. Une comparaison ? 8 journées/homme ont été nécessaires pour préserver 35 ha de dunes de l'invasion des griffes de sorcières (quelques stations seulement) contre 900 pour restaurer 45 ha de dunes largement envahies.

« **Le travail en réseau est ici essentiel et pas uniquement à propos des invasives !** »

**Avez-vous pris en compte l'efficacité des techniques connues pour déloger les espèces exotiques envahissantes ?**

Oui, nous privilégions les interventions pour lesquelles une technique efficace est connue. C'était le cas sur la griffe de sorcière où l'arrachage manuel permet de restaurer la typicité floristique en trois ans. Le travail en réseau est ici essentiel et pas uniquement à propos des invasives ! C'est très enrichissant de mettre en commun nos idées et connaissances tant sur le plan humain qu'écologique ! On ne peut qu'en être plus efficaces.

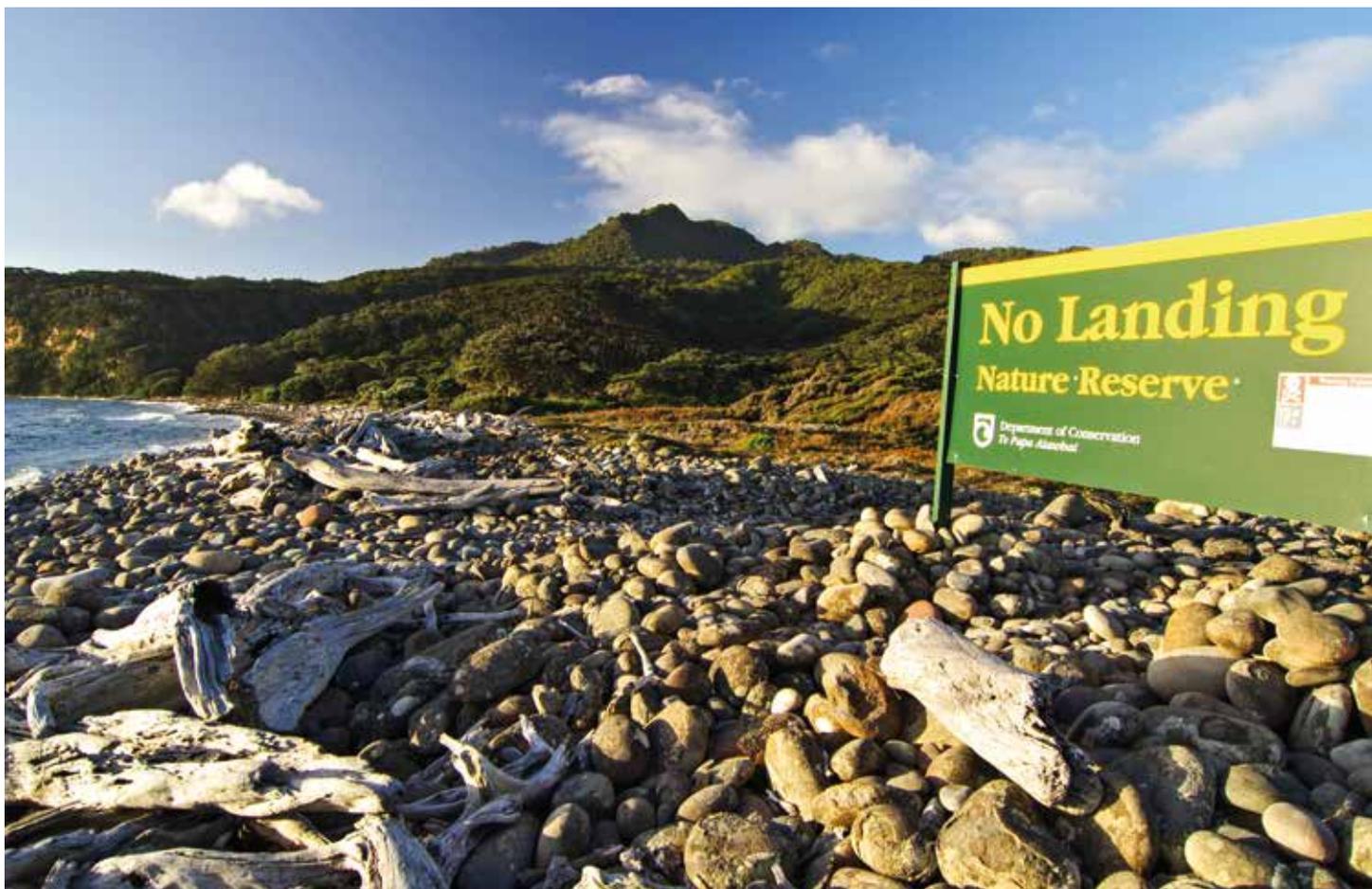
**On a l'impression que vous cherchez à relativiser la problématique des envahissantes...**

Oui et non. Oui, car pour bien des espèces, on se rend compte en étudiant leurs impacts sur la biodiversité que ceux-ci sont très relatifs. Et non, car certaines espèces engendrent des impacts forts et c'est indéniable. Il convient simplement de ne pas généraliser et d'étudier objectivement leurs impacts. En fait, le phénomène a été amplifié car il a connu un effet de mode. Nous cherchons souvent des boucs émissaires et les invasives, bien visibles, jouent parfaitement ce rôle. Or, c'est à nous, écologues, d'analyser le lien entre leur prolifération et des paramètres physiques ou biologiques. On se rend alors compte que le potentiel invasif de beaucoup d'espèces est décuplé du fait de perturbations, de dysfonctionnements écologiques – sol à nu, remblais, eutrophisation de l'eau... Un exemple ? Le séneçon du Cap ne constitue jamais spontanément de colonies monospécifiques impactant le cortège faune-flore. Si c'est le cas, cherchez du côté d'un déséquilibre du milieu (surpâturage par ex.), vous trouverez ! Une solution simple mais efficace consiste donc en une bonne gestion respectant les équilibres écologiques, qui sera défavorable aux invasions et profitable à bien d'autres éléments. •

**Propos recueillis par MMB**

<sup>(1)</sup> Espèces exotiques envahissantes

<sup>(2)</sup> Les acquis du Life+ LAG'Nature sont consultables sous forme de fiches téléchargeables sur [www.lifelagnature.fr](http://www.lifelagnature.fr)



© Sylvain Dromzee - Little-Barrier Island



## Au pays de la conservation

La sauvegarde des espèces aux antipodes de l'Europe nous enseigne à quel point la protection de la nature, dans ses modalités, reste pour beaucoup une question de culture. Un Français au pays du kiwi nous livre son analyse.

**D**ans l'histoire récente de la protection de la nature, la Nouvelle-Zélande occupe une place de choix. Ici se sont forgés bon nombre de concepts, de techniques et d'idées qui ont propulsé ce mouvement dans la modernité. La conservation y est née. Un mot qui s'est peu à peu émancipé du registre culturel et muséographique, et qui a rejoint le terme « patrimoine » dans une acception plus large.

### LE PRAGMATISME DE L'URGENCE

L'isolement géographique a duré... 85 millions d'années ! La vie a prospéré, créant sur l'archipel tout un monde sans mammifères terrestres. Mais depuis que les remparts de l'isolement ont cédé, les invasions biologiques déferlent. La Nouvelle-Zélande, avec la plupart des îles du Pacifique, illustrent l'érosion de la biodiversité. La chronique des dispari-

tions s'est en grande partie écrite ici : par exemple, 51 espèces d'oiseaux perdues à jamais, bien au-delà des célèbres moas. La conservation sera alors à la protection de la nature ce que les urgences sont à la médecine : une course contre la montre, où l'on apprend d'abord à perdre. Bien sûr, quelques sauvetages « heureux » ont fait la geste de la conservation : le miro des Chathams dont l'entière population descend d'une seule femelle, ou la

profusion de moyens dédiés au kakapo (un perroquet nocturne) dont les 123 spécimens font l'objet d'un suivi individuel. Renforcement de populations, restauration d'habitats, éradication des prédateurs introduits... le génie écologique et sa panoplie de solutions coûteuses ont d'abord été expérimentés ici, avec trente ans d'avance. En 1980, on éradiquait les chats d'une île de 3000 hectares ; en 2005, Campbell devenait la plus grande des îles dératées : 11 300 ha.

### PATRIMOINE NATUREL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE DISSOCIATION FRUCTUEUSE ?

Depuis 1987, le ministère en charge de la protection de la Nature se nomme le DoC : Department of Conservation. Voilà qui situe immédiatement le propos et vous place obligatoirement dans l'action, au-delà des circonlocutions habituelles de la sémantique administrative. Cette dénomination marque avant tout la non-ingérence réciproque des politiques de protection de la Nature et du développement durable. En Nouvelle-Zélande, la protection du patrimoine naturel n'a pas vocation à être diluée dans la quête d'un modèle de développement. Sauver des espèces plutôt que la planète semble ici beaucoup plus réaliste, quoique considérablement ambitieux. Au pays des kiwis, l'écologie n'est pas un projet et aurait presque cessé d'être une science pour se contenter d'être un savoir-faire.

« Il faut d'abord connaître pour pouvoir protéger ». Voici l'une des formules les plus rebattues dans le milieu environnemental ces dernières années. Ce discours, précisément parce qu'il semble imparable, est devenu une facilité par laquelle le décideur s'exonère, tempore, prend du recul... bref, un subterfuge effi-

cace qui, toujours, permet d'affirmer qu'on avance. « Stratégie » est le mot qui traduit le mieux cet état d'esprit, et son occurrence croissante dans la phraséologie environnementale n'est pas anodine. Au contraire, « sauvegarder avant d'étudier » symbolise le bon sens partout en Nouvelle-Zélande. Et si la biologie de la conservation a autant progressé, c'est grâce aux nombreux sauvetages in extremis de ces dernières décennies. Car qui peut croire que, sur le point de s'éteindre, les espèces et leurs populations nous livraient enfin tous leurs secrets ? On apprend sur le tas, par de nombreux tâtonnements et une bonne dose d'intuition ; il n'y a pas d'alternative devant le seuil de l'extinction.

Si la conservation s'est imposée en Nouvelle-Zélande comme le fer de lance de la protection de la Nature, ce n'est pas uniquement du fait d'une disposition innée pour la nouveauté et l'innovation. L'imminence d'une disparition d'habitat ou d'espèce requiert des mesures qui sont loin d'être toutes innovantes. Les solutions les plus éprouvées restent les sanctuaires, les réserves, la réglementation, l'éradication des espèces envahissantes. Ces mesures ne sont pas dévalorisées par des expressions comme « la mise sous cloche ». Dans ce pays, rien ne cloche avec le fait d'interdire, tant cette approche est assumée, tant au plus haut niveau que par la plupart des citoyens.

### LA NATURE EST UNE VALEUR

Car c'est essentiellement dans la relation que les néo-zélandais entretiennent avec leur patrimoine naturel que la conservation puise toute sa sève. Il y a bien sûr les symboles omniprésents du kiwi et de la fougère qui soulignent cet attachement à une nature originale qui, en l'absence de châteaux-forts, de temples ou de cathé-



**L'auteur**  
**Sylvain Dromzée**

Garde-moniteur en congés sabbatiques, je suis en Nouvelle-Zélande pour deux ans. D'abord avec « Forest and Bird », la principale ONG de protection de la nature, gestionnaire d'un sanctuaire dans un Parc régional de la région d'Auckland, j'ai participé au programme de limitation des mammifères introduits. J'ai ensuite été ranger pour le DoC sur Little-Barrier Island, avant d'être sélectionné pour Raoul, dans les deux cas pour le contrôle des végétaux introduits.

drales, accapare la notion de patrimoine. Un ranger ? Cela parle à tout le monde et c'est l'un des métiers les plus appréciés de la société kiwi, fêté et respecté comme un pompier de la Nature. Un attachement qui s'est exprimé en 2013 à travers un vaste mouvement de soutien spontané au DoC, dont les moyens avaient été sévèrement amputés. Mais au-delà des enjeux politiques, cette ferveur se traduit très concrètement sur le terrain. La limitation des espèces introduites mobilise quotidiennement des centaines de bénévoles. Le bénévolat est ainsi institutionnalisé, ce que d'aucuns pourraient railler, pointant l'évidence d'une facilité budgétaire. Le DoC, en publiant chaque année quantité d'offres pour lesquelles il doit souvent refuser de nombreux bénévoles, opte sans doute pour l'un des leviers les plus durables en matière de protection de la Nature : le développement personnel à travers un engagement citoyen, dont la portée reste sans commune mesure avec celle d'une politique publique. Mieux, en accordant à ses propres employés la priorité sur ces postes, ce ministère met en place un management sensé et cohérent de ses ressources humaines. Ainsi la Nouvelle-Zélande est aussi ce « drôle » de pays où le policier, l'ingénieur, l'entrepreneur prennent parfois des congés pour aller arracher les « mauvaises herbes » dans un sanctuaire naturel, et où, depuis quarante ans, chaque matin, à une heure de grande écoute, la radio nationale diffuse le chant d'un oiseau, juste avant les actualités. •

**Sylvain Dromzée**  
sylvain.dromzee@sfr.fr

### DES PROTECTIONS DE NATURES DIFFÉRENTES

« En France, on aime la nature aussi par goût de la complexité, de l'analyse et du débat. Elle est l'objet de notre curiosité intellectuelle, d'où cette complaisance envers l'approfondissement perpétuel des connaissances et de nouveaux dispositifs et concepts toujours plus intégratifs et ramifiés (exploitation durable, conciliation des usages...). Les acteurs institutionnels y protègent la nature comme on respecte un cahier des charges, avec méthode, application et toute la virtuosité d'une administration qui, parfois confond dans sa communication moyens et résultats. En Nouvelle-Zélande, la nature a trouvé sa place depuis longtemps, bien avant la consécration du maître-mot de « biodiversité ». Dans cette société multiculturelle, la nature est tout simplement l'élément essentiel d'un cadre de vie plébiscité par ses habitants. »

# lire / voir



## ESPÈCES

### UNE APPLICATION SMARTPHONE POUR IDENTIFIER LES POISSONS

BiodiverSea est une application pour smartphone facilitant l'identification des

poissons de Méditerranée. Elle présente plus de 180 espèces, plus de 400 photos ainsi qu'un questionnaire d'aide à l'identification. Cette application facile à utiliser s'adresse aux plongeurs, aux adeptes du PMT (Palmes/Masque/Tuba) et plus généralement à toutes les personnes désireuses de découvrir la biodiversité sous-marine méditerranéenne.

- <https://play.google.com> - 4,40 euros



## TECHNIQUE

### LES AILES DU SAHEL. ZONES HUMIDES ET OISEAUX MIGRATEURS DANS UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION

Entre 1970 et 2005, 59% des migrateurs transsahariens ont connu un déclin de leurs populations européennes.

Ce livre magistral fait état des résultats de près de 40 ans de suivis et d'étude de ces espèces en Europe et en Afrique sahélienne, présentant des données générales sur la migration et l'hivernage.

- Auteurs multiples - Éditions hollandaises KNNV - Version française Biotope - 564 pages - 69 euros

## PAYSAGE

### HÊTRE ET AVOIR



Un film d'auteur et une balade interactive en forêts du Morvan et de Millevaches-en-Limousin dédié aux enjeux de préservation de la multifonctionnalité forestière. • Pierre-Aurélien Combre et Samuel Ruffier - Éditions Harmattan Vidéo - 60 min - 20 euros

## PHILOSOPHIE



### LA BIODIVERSITÉ EN QUESTION. ENJEUX PHILOSOPHIQUES, ÉTHIQUES ET SCIENTIFIQUES

La diversité des êtres vivants est l'objet de réflexions scientifiques et philosophiques. Avec la notion de « biodiversité », l'intérêt et la mobilisation des biologistes mais aussi des économistes, et

des médias pour la protection de la nature se sont amplifiés bien que ce terme s'avère ambigu. Ce livre établit un bilan critique de l'état du discours sur la biodiversité, rassemblant les compétences de philosophes, de biologistes et d'écologues. • Auteurs multiples - Éditions matériologiques - 272 pages - 23 euros

## RÉFLEXION

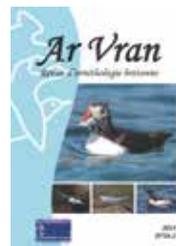


### CHRONIQUES DU VIVANT

Où l'on apprend qu'un papillon a besoin de fourmis pour élever ses petits, et que des feuilles de haricot empêchent les punaises de grimper dans les lits... Où l'on découvre la luxuriante

diversité que chacun héberge sans le savoir... François Letourneux, passionné de nature et Nathalie Fontrel, journaliste, avec l'appui de Naïk Faucon, docteur ès sciences, et le talent d'Agathe Haevermans, dessinatrice au Muséum, nous comptent les aventures de la biodiversité.

- François Letourneux & Nathalie Fontrel - Éditions Buchet-Chastel - 128 pages - 18 euros



## CAHIER TECHNIQUE

### REVUE AR VRAN N°24-2

Les actes du séminaire sont publiés dans la revue de Bretagne Vivante. La rencontre du 14 janvier 2013, organisée par la réserve naturelle nationale des Sept-Iles en lien avec

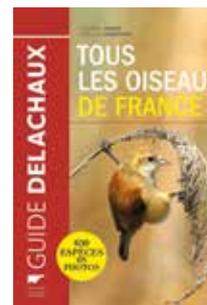
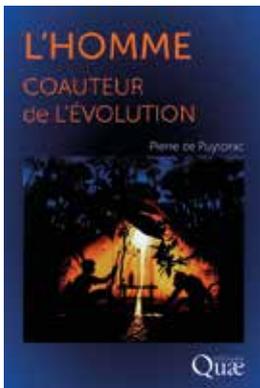
l'Observatoire Régional des Oiseaux Marins, portait sur les relations entre les oiseaux de mer en période de nidification et les petits poissons fourrages, et l'importance de la qualité de leur environnement, afin de proposer des mesures de protection et de conservation. • Auteurs multiples - Éditions Bretagne vivante - 10 euros

## LA PHRASE

### « L'Homme est-il encore un animal comme les autres ? »

L'Homme, apparu il y a environ 2,7 millions d'années, n'a eu de cesse de transformer son milieu et de « travailler à créer la nature ». Devenu le seul animal « coauteur » de lui-même dans une évolution dont il change les modalités de réalisation, qu'en est-il désormais de son humanité ? Des années d'enseignement et d'étude sur l'évolution du vivant permettent à l'auteur de nous proposer des pistes de réponse. Après l'apparition des premières espèces d'hommes, des centaines de milliers d'années sont nécessaires pour que la complexification des réseaux nerveux de leur cerveau leur permette d'accéder à l'imaginaire, à l'invention et à l'anticipation. Plusieurs millions d'années se passent encore pour que l'Homme puisse parler, de façon articulée, et qu'il crée des formes artistiques. Une autre réalité, psychique et symbolique, lui apparaît alors. Dès lors, l'évolution de l'Homme ne tient plus seulement à celle de ses caractères morphologiques, physiologiques et comportementaux génétiquement déterminés, mais

aussi à celle de comportements liés à ses innovations. À la pensée narrative succède une pensée analytique, logico-scientifique, déductive et prédictive. Contrairement aux précédentes, cette transition dépend moins des modifications des réseaux nerveux cérébraux que de leur plasticité et d'apports technologiques nouveaux. Ainsi, l'Homme peut changer les modalités d'une évolution dont il devient aussi créateur. Cet ouvrage intéressera tout curieux de l'origine et de la place de l'Homme dans l'évolution du monde vivant. • **Pierre de Puytorac. L'homme coauteur de l'évolution** - Éditions Quae - 112 pages - 27 euros



#### ESPÈCES

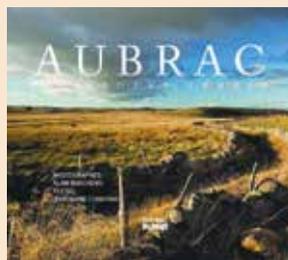
##### TOUS LES OISEAUX DE FRANCE

Plus de 650 espèces d'oiseaux de France sont présentées en 1500 photographies. Nicheurs, hivernants, migrateurs communs, espèces rares et exceptionnelles sont précisément décrits. Des informations sur le chant, la distribution hexagonale et les risques de confusion permettent d'affiner la reconnaissance. Cette approche complète permet aux ornithologues d'identifier chaque espèce rencontrée en France. •

**Frédéric Jiguet & Aurélien**

**Audevard - Éditions Delachaux et Niestlé - 320 pages - 24,90 euros**

## LE MOT



### « Aubrac »

Écrire, raconter l'Aubrac [...] Comment trouver les mots qui puissent donner la mesure de ce pays, de ce monde si singulier ? ». Avec plus de 150 photos, l'ouvrage invite à une découverte patrimoniale, naturelle et humaine, d'un de ces derniers

grands espaces français, d'une terre à la lumière si singulière. Le lecteur part à la rencontre de cette terre particulière et arpente les chemins buissonniers à travers les pâturages à perte de vue, les routes qui hésitent entre vallées aveyronnaises et contreforts catalans. Mais ce territoire vivant est aussi un pays d'exode et d'émigration. L'auteur revient sur le peuplement progressif de l'Aubrac : des premières traces d'occupation datant de la préhistoire au développement du tourisme. Aujourd'hui, l'Aubrac, territoire vivant à l'identité forte, veut réinventer son avenir. Le projet de parc naturel régional à venir ne peut que conforter ce défi.

• **Jean-Marie Constans & Alain Baschenis. Aubrac, les Hautes terres** - Éditions Privat - 144 pages - 32 euros



#### RECHERCHE

##### LES INTERACTIONS HOMMES-MILIEUX

Les observatoires permettent d'éclairer les enjeux actuels liés au changement global et à la mondialisation des activités humaines, ceux touchant à la biodiversité, à la vulnérabilité des milieux et des territoires, aux incidences sur les ressources et à la santé des populations. Issus de diverses disciplines scientifiques, cet ouvrage apporte un point de vue sur le thème « penser l'observation et la recherche sur les interactions hommes-milieus ». • **Robert Chenorkian & Samuel Robert** - Éditions Quae - 182 pages - 25 euros

## LECTEURS PENSEURS

## DU GREENWASHING AU VERDISSEMENT

Loin de nous l'idée de penser que les actions en faveur de l'environnement ne sont que le fruit d'intentions vénales. Cependant, la pléthore d'initiatives, se révélant être davantage des baudruches dégonflées que de véritables actions en faveur de l'environnement, ne se confronte que très rarement à une opposition citoyenne. Cette hypermédiation de fausses initiatives environnementales, nulles par les effets directs mais désastreuses par les effets médiatiques induits, se devait de trouver un nom. Le greenwashing, décrié, se voit ainsi traduit en verdissement dans la novlangue de technocrates hexagonaux. Un nouveau mot, pour un processus bancal, symbole d'une vision cynique et destructrice de la nature.

En effet, l'art de la communication est aujourd'hui l'apanage de bien des sociétés ou collectivités. L'environnement est souvent au cœur d'affichages trompeurs, dont la profusion tend à laisser penser qu'ils fonctionnent. Le greenwashing s'est immiscé tout autant dans la stratégie des entreprises ou des collectivités qu'au sein de processus d'urbanisation ou d'artificialisation des milieux. Les assises de la biodiversité de juin dernier à Montpellier furent une illustration du fonctionnement actuel, où les bétonneurs purent se vanter publiquement de leur participation à la protection de la nature.

Si des études d'impacts ont pu contraindre des travaux et éviter quelques atteintes sur les milieux naturels, le bureau d'étude fournit, en même temps qu'une expertise naturaliste, un blanc-seing par ses recommandations au commanditaire. Cette « plus-value » de l'expertise naturaliste, s'est vite retrouvée valorisée par la mise en avant des actions mises en place pour compenser le projet, masquant les conséquences premières de celui-ci. Des réalisations

aussi désastreuses qu'angoissantes conduisent ainsi à encager quelques pieds d'un rare végétal à quelques mètres d'une autoroute et célébrer dans le même temps cet audacieux engagement pour l'environnement. Les garde-fous des services de l'état, submergés par les dossiers, acceptent souvent des compensations insuffisantes ou fantasques, où le client ne cherche qu'à payer le moins possible tout en communiquant un maximum. On apercevra même un chercheur d'un fameux laboratoire en écologie au côté d'un tractopelle d'une multinationale, gilet fluorescent sur les épaules, s'apprêtant à déplacer des plants d'une discrète fabacée, menacés par un contournement ferroviaire. Le même chantier qui fera quelques semaines plus tard l'objet d'une plainte pour destruction d'espèces protégées.

Les régisseurs de territoire s'évertuent aussi à camoufler de sérieux dommages aux milieux naturels par force publications et affichages à propos d'une prétendue conscience environnementale. Certains départements n'hésitent pas à déclasser des ENS pour discrètement les revendre, et dans le même temps s'enorgueillir d'une politique environnementale volontariste. On note également leurs oriflammes sur les totems des « écoparcs », nouveau nom des ZAC, déroulant sur des centaines d'hectares de terres agricoles, leurs convictions d'un développement durable de la consommation. Plus affligeant encore, la promotion des SCOT comme l'outil de planification concertée d'un développement durable des territoires mais qui ne contraint pas le développement des communes concernées. Les exemples d'artificialisation sur des espaces pourtant identifiés comme à préserver dans les SCOTs sont légions.

Bref, l'environnement, depuis l'invention du développement durable, a bel et bien été identifié comme un enjeu, mais de communication avant tout. •

**Antoine Carrer et Alain Ravayrol**  
pour ACNAT LR (acnatlr.org)

<sup>[2]</sup> Courrier de la Nature N°284 : « Cossure, un exemple à ne pas suivre »

<sup>[3]</sup> <http://www.ocvia.fr/page/la-biodiversite>

<sup>[4]</sup> <http://www.nacicca.org/spip.php/IMG/spip.php?article219>, article du midi libre du 12 août 2014

<sup>[5]</sup> Espaces Naturels Sensibles

<sup>[6]</sup> Canard enchaîné, 25 avril 2012 : « Dans l'Hérault, on revend les espaces naturels »

<sup>[7]</sup> Schéma de Cohérence Territoriale

### JMZH : Appel à labelliser des animations



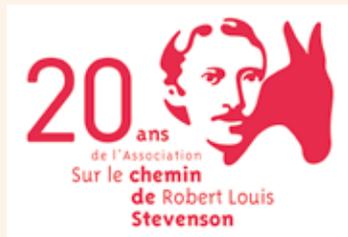
Vous organisez une animation, un débat, une expo, etc. en lien avec les zones humides entre le

25 janvier et fin février 2015 ?  
Labellisez-le Journée mondiale des zones humides sur le portail national pour gagner en visibilité et faire partie de l'évènement ! •

<http://petitlien.fr/jmzh>  
[www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)

# l'agenda

## 2014 : L'ASSOCIATION SUR LE CHEMIN DE ROBERT LOUIS STEVENSON FÊTE SES 20 ANS !



### Du 7 au 11 novembre à Florac (Lozère) et sur le chemin jusqu'à Saint-Jean-du-Gard (Gard) :

5 jours d'animations pour mettre en lumière une double décennie de travail au service des randonneurs. Rendez-vous à la fois festif et créatif, les 20 ans de l'association seront sous le signe de l'ouverture européenne et culturelle, de la rencontre entre les partenaires, du partage d'expériences et de la découverte de la randonnée et de l'itinérance.

Plus d'infos sur

[www.chemin-stevenson.org](http://www.chemin-stevenson.org)

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

## CONGRÈS DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

1<sup>er</sup> au 5 octobre - Thionville

« Espèces et espaces sans frontières » sera la thématique du Congrès qui se déroulera au Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine.

[www.reseau-cen.org](http://www.reseau-cen.org)

## 16<sup>e</sup> RENCONTRES DES GRANDS SITES DE FRANCE

2 au 4 octobre - Grand Site d'Erquy - Cap Fréhel (Côtes d'Armor)

Sur le thème « Du sens aux sens : vivre et faire vivre l'expérience Grand Site de France », cette manifestation annuelle est l'occasion d'échanger avec tous les élus et les équipes et de faire avancer la réflexion collective du réseau.

[www.grandsitedefrance.com](http://www.grandsitedefrance.com)

## CONGRÈS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

8 au 10 octobre - PNR de la Forêt d'Orient

Thème : Les Parcs, acteurs de l'égalité des territoires. Plus de 800 personnes sont attendues : élus et techniciens des 49 Parcs, partenaires nationaux...

## RENCONTRES ANNUELLES DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

15 au 17 octobre 2015 - Oléron (Charente-Maritime)

Ces rencontres, de 3 ou 4 jours, permettent de réunir l'ensemble des membres pour échanger et identifier les thèmes de travail qui peuvent faire l'objet de capitalisation d'expériences, de guides ou de formations spécifiques.

[www.forum-aires-marines.fr](http://www.forum-aires-marines.fr)

## 2<sup>e</sup> CONFÉRENCE « BIODIVERSITÉ ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES OUTRE-MER EUROPÉENS »

22 au 25 octobre - Guadeloupe

Cette conférence intervient dans un contexte politique favorable : la Commission européenne s'investit particulièrement depuis trois ans, et l'année a été dédiée aux petits États insulaires par l'ONU, de plus, la France accueillera en 2015 la COP 21 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

[www.uicn.fr](http://www.uicn.fr)

## COLLOQUE DÉDIÉ AU PROFESSEUR ROBERT BARBAULT

30 octobre - Grand Amphithéâtre du Muséum (Paris)

Le Muséum et la Société française d'écologie organisent une journée en l'honneur de Robert Barbault, disparu en décembre 2013, afin de célébrer la richesse et la diversité de ses contributions en écologie et en biodiversité. L'idée de cette journée est de (re)découvrir la pertinence et l'actualité de ses contributions, de débattre de leurs relations et synergies, afin que toute personne soucieuse d'écologie et de biodiversité au XXI<sup>e</sup> siècle puisse en bénéficier pleinement.

Programme et inscription :

[www.mab-france.org](http://www.mab-france.org)

## 1<sup>er</sup> CONGRÈS EUROPÉEN SUR L'INTENDANCE DU TERRITOIRE

5 au 8 novembre - Barcelone (Espagne)

Ce congrès est le **point culminant du projet LandLife** et a pour double objectif de présenter ses principaux résultats et de partager les expériences en matière d'intendance du territoire, de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources naturelles.

[www.landlifeweek.eu](http://www.landlifeweek.eu)

## LE DOSSIER

### NE MANQUEZ PAS EN JANVIER

## INTÉGRER LES INSECTES DANS LA GESTION DES ÉCOSYSTÈMES

Les entomologistes commencent à se faire entendre parmi les professionnels de la nature, notamment pour que les insectes soient reconnus comme éléments du patrimoine naturel et indicateurs de l'état des milieux. Mais n'arrêtons pas là. Prendre en compte les insectes dans la gestion d'un site permet de l'envisager dans sa dimension fonctionnelle. Tout en étant un plaidoyer pour la considération des insectes, ce dossier illustre une approche innovante pour la conservation de la fonctionnalité des écosystèmes.





# (Dé)marquez-vous

## Pour valoriser pratiques et territoires

## SOMMAIRE

- 22 Des marques au service d'objectifs stratégiques
- 24 Ne pas faire le label de trop
- 25 Faire profiter de sa notoriété
- 26 Valoriser mais sans dénaturer
- 28 Une stratégie de management durable des territoires
- 30 EMAS, labelliser la gestion des espaces naturels
- 31 Affirmer son ancrage territorial
- 32 Améliorer les pratiques par l'engagement
- 33 Se donner les moyens de faire bien

## Valoriser l'activité économique pour enrichir un patrimoine

Les signes de reconnaissance sont nombreux et en particulier dans le domaine des promesses territoriales. Ils répondent à des besoins exprimés par des entreprises dans la recherche d'une plus grande valorisation en lien avec leur territoire d'implantation. Pour les organismes publics, ils constituent un des outils de structuration et d'accompagnement auprès de ces acteurs privés. À ce titre, leur mise en oeuvre doit être l'occasion d'une répartition pertinente des tâches entre institutions et professionnels.

« Ces démarches ne porteront leurs fruits que si elles sont suivies. »

Les exemples et les analyses présentés dans le dossier mettent en exergue plusieurs éléments importants qui constituent autant de points de vigilance dans l'engagement de stratégies adaptées de valorisation économique.

Nous parlons dans ce dossier de « stratégies » car cela nécessite :

- d'être clair sur les objectifs recherchés,
- de bien positionner sa promesse en fonction de ces objectifs (ceux-ci sont de différentes natures : preuve de qualité intrinsèque du produit, garantie d'origine, caution liée à l'environnement...) et du public cible (n'oublions pas que ces signes ne se justifient que s'ils parlent au consommateur, du contexte

réglementaire et de l'offre de signes existants (aujourd'hui, une multitude de signes cohabite)

- de se doter des moyens suffisants, permettant de répondre aux attentes des acteurs (animation, procédures de contractualisation et de contrôle, marketing et communication)

Dans tous les cas, ces démarches ne porteront leurs fruits que si elles sont suivies et garantissent leur promesse dans le temps (en particulier en termes de contrôle). Leur réussite passe par un rapport équilibré entre bénéfice pour le territoire et profit, quel qu'il soit, en direction des entreprises concernées (reconnaissance, diversification commerciale, augmentation des marges, développement du chiffre d'affaires).

Comme vous le découvrirez dans les pages qui suivent, au sein des espaces naturels, il est démontré que l'activité économique de l'Homme ainsi valorisée peut être garante d'une préservation et même d'un enrichissement de leurs patrimoines. •

**Stéphane Adam,**

sadam@parcs-naturels-regionaux.fr

Fédération des Parcs naturels régionaux de France





© PNR des Pyrénées ariégeoises

POLITIQUES PUBLIQUES

## Des marques au service d'objectifs stratégiques

Phénomène nouveau, des entités publiques développent à côté de leur marque institutionnelle, des marques à vocation commerciale, au service de leurs missions et objectifs stratégiques. Point sur les enjeux d'une telle démarche et ses implications pour l'entité concernée.

Aux côtés des signes d'identification de l'origine et de la qualité (AOC, IGP, AOP, Label rouge, AB...), les marques de « reconnaissance » telles que Produit en Bretagne, Bienvenue à la ferme, Sud Ouest, Gîtes de France, Bistrot de pays, Villes et villages fleuris se multiplient dans tous les secteurs, du produit ali-

mentaire à la prestation d'hébergement ou de loisir. Nombre de structures publiques, ou ayant des missions de service public, notamment en lien avec la gestion de la nature et la protection de la biodiversité, réfléchissent à se lancer dans l'aventure ; dans ce contexte et partant de l'expertise de l'Apie en matière de

marques dans le domaine public, il est important de rappeler les enjeux d'une telle démarche et ses implications pour l'entité concernée. En effet, développer une marque ne se résume pas à trouver un nom, créer un logo et à communiquer, mais implique un travail beaucoup plus profond, en lien avec les objectifs et

**DISPONIBILITÉ ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA MARQUE**

Parallèlement à l'élaboration de la stratégie de marque, il est essentiel de s'assurer de la disponibilité du nom envisagé. Il s'agit de vérifier qu'il n'existe pas de marques, de noms de domaine ou encore de droits d'auteur qui pourraient faire obstacle à son adoption. Cette vérification ne doit pas trop tarder afin d'avoir le temps de lever les obstacles potentiels ou de choisir un autre nom si le nom pressenti se révèle indisponible. S'il est envisagé de lancer un site internet dédié à la marque, il faut également s'assurer de la disponibilité du nom de domaine qui identifiera le site.

Une fois la disponibilité vérifiée, la pertinence du dépôt à titre de marque du nom ou du logo qui l'accompagne doit être évaluée et les démarches de protection entamées auprès de l'Institut national de la propriété industrielle pour la France.

les valeurs de l'entité, l'élaboration d'une véritable stratégie de marque et une approche méthodologique spécifique.

1<sup>re</sup> étape avant de se lancer : mener une réflexion stratégique en amont, pour se poser les bonnes questions et formaliser son projet. Il s'agit notamment : d'être clair sur les objectifs assignés à la marque, de bien cerner l'environnement concurrentiel dans lequel elle va s'inscrire, d'identifier les différents publics visés et de comprendre leurs besoins, de choisir la marque la plus adaptée (faut-il créer une nouvelle marque, qu'il sera coûteux de faire connaître, ou capitaliser

sur une marque existante ? et comment positionner la marque par rapport à la marque institutionnelle ?), et enfin de s'assurer que l'entité a les moyens humains et financiers de ses ambitions.

« Développer une marque ne se résume pas à trouver un nom, créer un logo. »

Cette phase de réflexion et de challenge est indispensable, afin de s'assurer que le choix de développer une marque est pertinent pour l'entité publique et s'inscrit dans sa stratégie globale. Le projet de marque peut parfois être abandonné à ce stade, pour différentes raisons (manque de moyens pour soutenir la marque, marché déjà très encombré, projet en contradiction avec les valeurs de l'entité...), ou au profit d'un autre levier, plus efficace ou plus approprié.

Cette 1<sup>re</sup> étape permet également de bien formaliser son projet et de pouvoir passer à l'étape suivante, la construction de la marque (ou la redéfinition d'une marque existante). Ce travail est généralement confié à des prestataires spécialisés, qui vont définir, sur la base d'un cahier des charges, l'ensemble des éléments constitutifs de l'identité de la marque, à savoir :

- Un sens : constitué par la promesse de la marque (ce qu'apporte la marque aux publics visés), son positionnement sur le marché, ses valeurs, sa différence (quels sont ses atouts par rapport aux marques concurrentes). Cette identité est formalisée dans un outil, la plateforme de marque, qui permet la diffusion de l'identité de la marque aux différents acteurs et sert de fil rouge à l'ensemble

des actions de la marque.

- Des signes : constitués par le nom de la marque, son identité visuelle (logo et charte graphique), sa façon de communiquer. Ces éléments doivent être choisis en cohérence avec le sens de la marque, et de façon à favoriser sa mémorisation et sa visibilité. Il est important de sensibiliser les prestataires, notamment s'ils ne sont pas familiers de la sphère publique, sur la nécessité de construire la marque dans le respect des valeurs du service public et des missions de l'entité concernée.

Une fois la marque définie, il s'agit de la lancer sur le marché, de la faire connaître à ses publics et de l'animer, à travers des actions qui viennent incarner, prouver et donner consistance à son positionnement. C'est l'ensemble de ces actions porteuses de l'identité de la marque, cumulées dans le temps, et leur cohérence, qui vont permettre de construire une marque forte et crédible. Cela peut supposer des investissements financiers qu'il convient d'évaluer au préalable.

Lancer une marque implique donc une gestion dans la durée, pour adapter la marque aux évolutions des besoins et de son environnement, et suppose de disposer en interne des compétences adéquates. Ainsi, pour les entités publiques qui envisagent de développer une marque dans le champ commercial, il est important de bien évaluer les implications d'un tel projet, en termes stratégiques, d'organisation, de compétences et d'investissements financiers et humains. Il est également nécessaire de garder à l'esprit que cette démarche, en tant que prolongement de leur mission de service public, doit porter leurs valeurs et servir leurs objectifs stratégiques. C'est à cette condition que la marque peut être un levier efficace pour l'entité et c'est aussi ce qui constitue l'atout différenciant des marques publiques par rapport aux marques de la sphère privée : leur fondement, l'intérêt général, et leur objectif, la mission de service public, qui les dotent de valeurs extrêmement positives et d'un capital confiance très fort pour les publics. •

**Isabelle Peyrat, Apie,**

chef de projet

isabelle.peyrat@apie.gouv.fr

**ALLER PLUS LOIN**

L'Apie (l'Agence du patrimoine immatériel de l'État) est une « agence-conseil » interne à l'administration, qui propose un accompagnement stratégique et opérationnel sur mesure, afin de permettre aux entités publiques d'identifier, de protéger et de valoriser leurs actifs immatériels, et notamment les marques. Elle a aidé de nombreuses entités à définir leur stratégie et identité de marque, notamment la Fédération des parcs naturels régionaux de France, en lien avec le ministère en charge de l'Écologie, qui souhaitait renouveler son ambition autour de sa marque à usage commercial. L'Apie est intervenue sur l'ensemble du projet : de l'audit de la marque en amont, à la définition de son identité (création d'une plateforme de marque), jusqu'à l'élaboration d'un plan de lancement opérationnel de la marque. Pour bénéficier de l'accompagnement de l'Apie, il suffit d'envoyer par mail une saisine mentionnant l'objet de la demande à l'adresse suivante : [apie@apie.gouv.fr](mailto:apie@apie.gouv.fr)



Quand on veut soutenir l'activité sur un territoire, tout en encourageant l'amélioration des pratiques, le signe de reconnaissance peut être une solution. Mais attention au contexte. Le PNR de Camargue évolue sur une zone où ils sont très présents, et doit s'adapter. Quant aux parcs nationaux, ils se lancent tout juste dans la démarche.

CAMARGUE-DELTA DU RHÔNE

## Ne pas faire **Le label de trop**

Jusque dans les années 90 les socio-professionnels, sans effort particulier, bénéficiaient d'un retour d'image positif de leur territoire, qui valorisait ainsi assez naturellement leurs produits, leurs services et leur savoir-faire au regard d'un nombre grandissant de consommateurs. Depuis, nous constatons le besoin de faire savoir plus encore que la Camargue est en capacité d'améliorer ses pratiques. Cela passe, selon nous, par des signes, marques ou labels, d'autant que l'économie positionne aujourd'hui chaque acteur économique au cœur de son territoire et de ses atouts. En 2012, sont recensées 30 démarches qualités dans le delta du Rhône montrant une forte reconnaissance des engagements pris pour répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux. Ces démarches ont également pour finalité de garantir sur le long terme le « capital image » de la Camargue face à une société de plus en plus sensibilisée sur les enjeux liés aux effets d'une économie consommatrice des ressources et de transformation des paysages. Labels, chartes, marques, certifications couvrent tous les secteurs d'activités.

Quant aux labels, ils sont très présents en Camargue. Au nombre de 21 à ce jour, ils concernent plus particulièrement l'activité agricole, le tourisme, et le patrimoine. On citera, l'AOP viande de taureau de Camargue apparue en 1996, et l'IGP riz de Camargue en 1998, qui tous deux portent l'existence d'un territoire vraiment original. Le visiteur et le consommateur peuvent ainsi être « rassurés » quant aux efforts menés par les producteurs et les prestataires de services qui commencent à intégrer la nécessité d'avoir durablement des pratiques précautionneuses pour maintenir la qualité environnemen-

tale et culturelle ancrée dans l'image que ce territoire véhicule. L'entrepreneur engagé dans un label doit répondre à des critères normatifs qui puissent être mesurables directement. Le label garantit plus, le maintien de la spécificité du produit ou du service proposé qu'une approche intégrée en lien avec l'ensemble des composantes du territoire.

« Et pour demain ? Vers la **généralisation des démarches de progrès** »

Depuis les années 2010, la Camargue s'est engagée dans des démarches de progrès. Celles-ci consistent à positionner l'opérateur socio-économique au cœur des enjeux croisant la normalisation des pratiques (marques, labels) à celle d'engagements sur les volets du développement durable (environnement, économie, social). Ainsi la charte européenne du tourisme durable du PNR de Camargue, celle des ambassadeurs du patrimoine du syndicat mixte de protection de la Camargue gardoise, et celle des éco-acteurs de la réserve de biosphère de Camargue sont des procédures nouvelles qui placent le producteur, le prestataire de service, dans une démarche permanente de progrès, favorisant les échanges d'expériences entre les bénéficiaires.

Ces approches intègrent les volets respect de l'environnement, qualité de la prestation et ou du produit, sensibilisation et valorisation au territoire. Chacun pouvant, quel que soit le niveau de progrès déjà atteint, entrer dans le dispositif pour autant qu'il montre une volonté de progresser dans ses pratiques. Ces

nouvelles démarches sont adaptatives, évolutives et basées sur le volontariat, les cahiers des charges garantissent une forme de souplesse permettant une déclinaison individuelle sur la base d'un diagnostic et d'un programme d'actions personnalisé. Ainsi en Camargue le nombre de socio-professionnels engagés, plus d'une centaine à ce jour, dans ces différentes démarches de progrès démontre le besoin d'une reconnaissance et d'une valorisation des efforts engagés au travers des signes de qualité plus « traditionnels » (AOP, BIO, IGP, Gîte de France, Clef confort...). C'est le cas notamment des professionnels du tourisme qui pour certains bénéficient de marques (Gîtes de France, Accueil Camargue...) et sont engagés et reconnus charte européenne du tourisme durable et souhaitent obtenir la marque « Accueil du Parc naturel régional de Camargue ». C'est encore le cas du gestionnaire du port des Saintes-Maries-de-la-Mer qui est engagé dans la démarche Ports propres et qui est volontaire pour intégrer la charte des éco-acteurs de la réserve de biosphère de Camargue. Enfin les agriculteurs pourront cumuler signes officiels d'origine (AOP, IGP, BIO...), marque Parc (aujourd'hui sur le vin, la pomme de terre des sables, l'accueil dans les élevages de taureaux), avec la charte européenne du tourisme durable ou encore intégrer le réseau des éco-acteurs de la réserve de biosphère. Il y a donc une complémentarité souhaitée et vécue par les candidats, se traduisant par une volonté, de cumuler ces différents signes, mais au final, le résultat est-il lisible pour le consommateur ? •

**Régis Vianet,**

directeur du PNR de Camargue,  
direction@parc-camargue.fr



« Esprit Parc national, la dernière née des marques des espaces naturels. »

© Joel Combes-Parcs national des Pyrénées

PARCS NATIONAUX

## Faire profiter de sa **notoriété**



La marque ? Les parcs nationaux ne sont pas tombés dedans quand ils étaient petits, bien au contraire ! Dans la loi de 1960,

l'article R 331-67 du code de l'environnement avait instauré un système de protection des dénominations des établissements publics, qui prévoyait même une sanction pénale en cas d'utilisation du nom d'un parc national sans autorisation du directeur. La loi de 2006 est revenue sur cette disposition<sup>[\*]</sup>.

Il a alors fallu se documenter pour comprendre les différents types de marques. Regarder autour de nous, pour connaître les autres marques ou labels existants. Se faire aider aussi pour cerner les enjeux pour les parcs nationaux et la tête de réseau. Prendre conseil auprès de cabinets spécialisés pour élaborer un système à la fois performant et suffisamment léger pour une mise en œuvre aisée par les équipes sur

le terrain. Se protéger des risques de « récupération » de l'image des parcs nationaux, et parfois se défendre aussi contre des utilisations abusives.

Presque cinq années de réflexion collective pour parvenir au dépôt à l'INPI en 2010 des dénominations des parcs nationaux et du logo commun, et en 2013 des marques collectives qui seront prochainement proposées aux prestataires des territoires, sous réserve du respect des cahiers des charges, par grandes catégories de produits ou de services. Celui concernant les produits artisanaux est finalisé, celui sur l'hébergement le sera à l'automne, tandis que d'autres sont en préparation : les sorties accompagnées de découverte des patrimoines, le miel, la viande... Cet important travail inter-parcs s'accompagne également, dans chaque parc national, de consultations de partenaires institutionnels, de groupements locaux de producteurs ou d'associations de professionnels du tourisme et de tests auprès d'entreprises intéressées par la démarche. L'idée est de faire bénéficier les entreprises des territoires de

la reconnaissance et de la notoriété des parcs nationaux, pour que les habitants, les visiteurs ou les touristes identifient les produits ou services qui respectent les valeurs des parcs. Les premières attributions de la marque sont imminentes ! Le réseau travaille désormais à la création d'une plate-forme commune de communication.

Une bonne occasion pour les parcs nationaux de poursuivre le travail engagé dans le cadre de la préparation des chartes et d'engager avec les acteurs locaux un projet de développement durable des territoires. •

### **Laurence Chabanis,**

Parcs nationaux de France, laurence.chabanis@parcnational.fr

\* Elle prévoit que PNF soit chargé « de faire déposer et administrer (...) les marques collectives des parcs nationaux et de Parcs nationaux de France, pour attester que les produits ou services issus d'activités exercées dans les parcs nationaux, s'inscrivent dans un processus écologique en vue notamment de la préservation ou de la restauration de la faune et de la flore ».



© PNRCMO

## Valoriser, mais sans dénaturer

D'un côté, un marais Audomarois qui cherche à soutenir son développement économique et social comme l'activité maraîchère. De l'autre, la reconnaissance en Réserve de biosphère qui aboutit en 2013<sup>(1)</sup>. Les acteurs du territoire auraient pu se jeter tête baissée dans le projet de marque pour les produits du territoire. Ils ont préféré prendre le temps de la réflexion et se sont finalement engagés dans une autre voie.

Ce sont des étudiants de master qui ont été mandatés pour étudier la possibilité de créer une marque liée à la reconnaissance du territoire au programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO. Leur questionnement : « en quoi l'utilisation de la renommée de l'UNESCO peut-elle aider les agriculteurs à mieux se distinguer sur le marché national ? ». La particularité du milieu est déjà exploitée efficacement par le secteur touristique qui attire chaque année plus de visiteurs et qui poursuit son développe-

ment. Mais la filière agricole doit encore réfléchir à des stratégies de communication sur la typicité de ses productions issues de ce terroir original. Un titre de renom comme celui de l'Unesco pouvait donc sembler une bonne solution. Mais il faut aussi penser que le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est déjà le porteur d'une « marque Parc » dont pourraient profiter les maraîchers, et qui s'inscrit dans cette démarche. Les étudiants arrivent à la conclusion que la richesse et l'originalité du ter-

roir, ainsi que l'affluence des visiteurs, peuvent contribuer au succès d'un nouveau signe de reconnaissance. La création d'une marque pour les légumes du Marais serait particulièrement adaptée à la production maraîchère locale. Cette reconnaissance permettrait une communication autour du terroir, des paysages et des traditions agricoles du marais. La mise en place de cette marque pourrait conduire à une valorisation efficace des produits et assurerait un meilleur revenu aux exploitants, une



## CADRER LA COMMUNICATION

Pas question de refuser aux professionnels du territoire la possibilité de valoriser la reconnaissance du site. Les acteurs du tourisme y étaient particulièrement sensibles. Mais le gestionnaire doit veiller à ce que cette avancée soit faite de façon cohérente et que le signe de la réserve de biosphère ne soit pas dévoyé. Une boîte à outil (beachflag, flyers, plaquettes) a été élaborée et mise à disposition des acteurs du tourisme et des communes pour communiquer, et valoriser, dans les règles de l'art, leur appartenance à un territoire reconnu réserve de biosphère, même sans marque. C'est la condition pour que le message ne se brouille pas et que le prestige perdure.

► visibilité de la production maraîchère à l'échelle régionale au profit de circuits courts et à réunir les agriculteurs autour de pratiques communes, respectueuses de méthodes traditionnelles et à haute valeur environnementale.

### SI LES AGRICULTEURS GAGNENT BIEN LEUR VIE, ON PEUT LEUR PARLER D'ENVIRONNEMENT

Finalement, suite à la présentation du projet, les acteurs du territoire décident d'abandonner l'idée d'une marque. L'attrait pour les produits marqués « réserve de biosphère » ne serait que passer et mettrait en péril la bonne place actuelle du chou-fleur d'été de Saint-Omer sur les marchés nationaux. Le lien entre la réserve de biosphère et les maraîchers n'est pas rompu pour autant. Le travail en partenariat pour valoriser le patrimoine et améliorer les pratiques demeure.

Le réseau Mab a par ailleurs engagé une démarche sur toute la France pour encourager les acteurs locaux à s'impliquer dans la vie active de leur réserve de biosphère. (cf. article p32) C'est en

prônant leur engagement dans l'amélioration de leurs pratiques que les habitants et les acteurs locaux deviennent des promoteurs du développement durable de la réserve de biosphère. •

**Maud Kilhoffer**, chargée de mission  
mkilhoffer@parc-opale.fr

**Luc Barbier**, responsable de service  
lbarbier@parc-opale.fr

<sup>[1]</sup> le marais Audomarois fait l'objet d'une animation par le PNR Caps et marais d'Opale et la communauté agglomération de Saint-Omer depuis 2002, a obtenu le classement Ramsar en 2008 et la reconnaissance de l'Unesco Réserve de biosphère en 2013.



Les étudiants du master Espaces et milieux de Paris 7 Diderot ont réalisé l'étude.

## Et pourquoi pas un concours ?

Un concours peut être un bon outil de valorisation, notamment des pratiques vertueuses. Il peut être utilisé, seul, ou en complément d'un autre signe de reconnaissance.



Remise du prix au Salon international de l'agriculture

© PNF

Le concours général agricole des prairies fleuries met en valeur les pratiques vertueuses des éleveurs pour la biodiversité dans les territoires. Il récompense ainsi les savoir-faire des éleveurs pour valoriser et renouveler les qualités agronomiques et écologiques des prairies de fauche

ou des pâturages riches en espèces. Des éleveurs qui pourraient se sentir marginalisés se voient ainsi mis en lumière par la profession, puisqu'il s'agit d'un concours agricole.

Le meilleur « équilibre agri-écologique » des parcelles est évalué par les jurys locaux de présélection (45 en 2014) et, pour les finalistes, par un jury national. Cess jurys sont composés d'écologues, d'agronomes et d'apiculteurs.

Le concours crée du dialogue entre acteurs des territoires et permet de communiquer sur l'importance des surfaces herbagères riches en espèces pour l'élevage et les territoires et de sensibiliser un ensemble d'acteurs du monde rural à la préservation de la biodiversité.

Selon le règlement du concours,

les lauréats peuvent « faire valoir la distinction qui leur a été accordée dans leur exploitation, à proximité des parcelles lauréates ou sur les points de vente de leurs produits. Le fait d'avoir remporté un prix ne peut pas être apposé sur les produits commercialisés par les agriculteurs » (ce sont les pratiques et non les produits qui sont récompensées) mais ils peuvent en faire mention au moment d'une visite d'exploitation, sur un stand lorsqu'ils font de la vente directe, dans un document de communication s'ils possèdent un gîte rural, etc. Le concours complète les outils de reconnaissance de la typicité de certains produits, de leur appartenance à un terroir (AOP, IGP, marque Parc...) pour mettre en avant le lien entre biodiversité et qualité des produits (laitiers, fromagers, apicoles...). Il est utilisé par certains territoires de PNR pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les cahiers des charges d'AOP. •

[www.concours-agricole.com](http://www.concours-agricole.com)



© Marc Mesplie

MARQUE PARC NATUREL RÉGIONAL

# Une stratégie de management durable des territoires

La Fédération des parcs naturels régionaux a engagé un important travail stratégique depuis début 2013 pour renforcer sa célèbre marque. Des préconisations utiles à tous les réseaux qui gèrent des marques ou labels issues d'une enquête poussée auprès des consommateurs et bénéficiaires.

## 1 GARANTIR LA PROMESSE DE LA MARQUE ET SON BON FONCTIONNEMENT EN INTERNE

Les consommateurs ont insisté sur leur besoin de réassurance vis-à-vis des signes de reconnaissance afin qu'ils traduisent réellement la promesse qu'ils portent. Cela passe par des engagements clairs dans le cadre du contrat lié à l'attribution de la marque et le suivi/contrôle de ces engagements. Cela dit, répondre à leurs attentes ne veut pas dire mettre en place des mécaniques lourdes et coûteuses et de fait, inadaptées aux situations rencontrées. Trois chantiers ont été lancés et

portent sur la simplification des documents contractuels entre Parc et bénéficiaires, l'organisation d'un contrôle plus efficient et l'harmonisation du système de redevance.

## 2 FAIRE LE CHOIX D'UNE IDENTITÉ DE MARQUE

à usage commercial différente mais dérivée de la marque institutionnelle, au travers un triptyque : nom, logo et slogan

La marque d'abord à vocation institutionnelle doit être adaptée aux objectifs et règles du jeu du champ commercial, tout en fondant la promesse sur le classement par l'État des territoires en Parcs. Elle doit distinguer les acteurs enga-

gés dans une démarche de marquage utilisant la marque collective sur leurs produits et services des autres acteurs du parc bénéficiant de la caution de la marque institutionnelle à travers d'autres démarches portées par le Parc.

Cette marque à usage commercial doit affirmer sa dimension nationale, appuyée sur le principe d'un signe unique décliné localement avec une seule identité visuelle pour tous les Parcs permettant une démarche nationale plus puissante.

- **le nom** : « valeurs parc naturel régional ». Le terme « valeurs » proposé au sein du groupe puis testé auprès des

consommateurs (qui ont marqué leur préférence par rapport à « sélection ») renvoie à la fois à l'univers de valeurs des parcs et à la « valeur ajoutée » créée par les entreprises dans le cadre du contrat passé avec le parc.

• **le logo** : après discussions, il est retenu le principe d'une identité graphique différente de la marque institutionnelle (c'est peu le cas aujourd'hui) dans la logique d'aller vers une marque unique (plutôt que 49 signatures) et de se doter d'une image plus marketing, tout en gardant un lien fort avec la marque institutionnelle (marque dérivée). Un travail de création graphique du logo de la marque à usage commercial reste à lancer.

• **le slogan** : idée de décliner le message du slogan institutionnel (« Une autre vie s'invente ici » réservé à ce seul domaine), en se situant délibérément dans la sphère économique.

Une première séance de travail a eu lieu entre des membres des commissions marque et communication de la FPNRF. Il sera nécessaire de faire appel à un expert graphiste/marketing sur la base d'un cahier des charges à rédiger.

### 3 RENFORCER LE POSITIONNEMENT D'UNE MARQUE DE « CAUTION »

Il est essentiel que la marque Parc présente pour les consommateurs des garanties (tout en n'étant pas un label d'un point de vue juridique). Les consommateurs ont proposé un message traduisant un positionnement fondé sur « l'équilibre entre l'homme et la nature ».

Ce positionnement qui situe la marque sur le marché doit être attractif, cré-

dible et différenciant. Celui-ci s'exprime à travers une vision traduisant un autre modèle de société possible, conciliant de façon plus harmonieuse les aspects écologiques, économiques et sociaux, et permettant d'assurer de façon durable le bien-être de l'homme au sein de son territoire.

Il se traduit par une promesse : la marque contribue au développement économique local et à la préservation des richesses naturelles et culturelles du territoire du parc classé par l'État, en retenant des produits/services/savoir-faire locaux porteurs des valeurs des parcs.

Le travail sur la vision, mission, promesse, ambition, signature de marque, valeurs et personnalité est rassemblé dans la « plateforme de marque » finalisée. De plus, en traduction de l'argumentaire développé ci-dessus, un tableau actualisé de traduction des trois valeurs de la marque a été finalisé.

### 4 DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTIONS

#### État d'avancement actuel

Un premier plan d'actions a été élaboré et validé par le Bureau de la FPNRF en février 2014. Il combine la mise en place d'opérations conduites par chacun des Parcs articulées avec des outils mutualisés en inter-Parcs.

Tout en asseyant la marque sur des fondamentaux clairs pour le consommateur, l'objectif principal est de faire connaître la marque, sa valeur ajoutée auprès des bénéficiaires et des consommateurs.

Celui-ci s'inscrira dans le cadre du nouveau plan de communication élaboré par la commission « Communi-

### REPÈRE



La marque Parc naturel régional (suivi du nom de chacun des Parcs) est une

marque collective,

protégée, propriété de l'État qui en confère la gestion à chaque parc. En fait, même si nous parlons la plupart du temps de la marque « Parc », il existe autant de marques que de Parcs. Elle existe donc depuis la création des parcs, il y a près de cinquante ans. Cependant, elle a pris son envol à partir de 1996 avec l'élaboration de la stratégie de marquage concertée au sein du réseau. Un règlement général d'utilisation commun fixe les règles. Les parcs peuvent utiliser une palette d'instruments ou d'opérations mis en œuvre par lui ou mobiliser des outils existants (Eco Trophées, signes officiels de qualité, procédures de certification...). Une commission « marque » a été créée pour conforter la cohérence d'utilisation au sein du réseau.

Après 17 ans de mise en œuvre de la stratégie de marquage à usage commercial, près de 250 produits agricoles, artisanaux et prestations touristiques se sont vus attribuer la marque sur une quarantaine de Parcs. Ces marquages représentent plus de 2000 entreprises bénéficiaires. L'image des parcs et de leur marque confirmée par la dernière enquête consommateurs est forte, car elle prend racine dans l'imaginaire des individus. La transmission de ces valeurs se réalise en réutilisant complètement la charte graphique institutionnelle du Parc sur les supports de produits et services.



### ALLER PLUS LOIN

#### DES IDÉES « MARQUE PARC » DONT ON PEUT S'INSPIRER

- Argumentaire sur la marque (boîte à outils méthodologiques)
- Module de formation type pour les bénéficiaires
- Conception mutualisée de supports de signalétique sur les points de vente : dépliant, affiche
- Événement national (fête de la marque ou inscription au sein d'un événement) + dossier de presse
- Rubrique du site internet de la FPNRF et des parcs : trame/éléments de langage communs
- Coordination nationale d'actions conduites par les Parcs de type « marchés des produits »

cation » pour les 3 ans à venir et avec l'appui de compétences extérieures.

Le programme d'actions se déroulera sur les trois prochaines années. Il a été élaboré en tenant compte des différentes cibles de publics visés : équipes de parcs, élus et partenaires, bénéficiaires, consommateurs. Le financement des dépenses nouvelles doit être mutualisé entre les parcs. •

#### Stéphane Adam,

Fédération des parcs naturels régionaux de France,  
sadam@parcs-naturels-regionaux.tm.fr



© Eden 62

## EMAS, labelliser la gestion des espaces naturels

Eden62, comme d'autres gestionnaires d'espaces naturels, a fait le choix de formaliser son engagement en termes de développement durable avec la certification européenne Emas<sup>(\*)</sup>. La structure souhaite ainsi mesurer l'impact de ses actions sur l'environnement global pour *in fine* agir sur la biodiversité.

Les arguments qui ont convaincu Eden62 de se lancer dans l'enregistrement Emas :

- **Une protection et une amélioration de la qualité environnementale.** La mise en place d'une gestion environnementale de haute qualité réduira les impacts de l'homme sur les milieux et les espèces.
- **La réduction des flux** (énergie, déchets, eau...). L'objectif de réduire les gaspillages et la consommation permettra de diminuer les coûts et de réaliser des économies.
- **Un personnel impliqué et motivé par les enjeux environnementaux.** Le bon fonctionnement de la démarche Emas nécessite une implication de chaque membre du personnel qui se voit sensibilisé et responsabilisé face aux attentes et aux objectifs d'Emas.
- **Une garantie de conformité à la législation environnementale.**
- **Une image de marque crédible** grâce à la diffusion d'informations environnementales validées par un organisme n'ayant aucun lien avec l'organisation. L'utilisation du logo Emas renforce la crédibilité de la structure. Il est assimilé à un gage de confiance auprès des partenaires et permet également d'acquérir une visibilité au niveau européen.
- **Emas pourrait aussi devenir un critère d'éligibilité pour l'octroi d'aides européennes.** Mais le principal avantage à nos yeux est sans nul doute le suivi et la vérification par un cabinet extérieur. En effet les audits nous obligent à être

rigoureux dans la démarche et à nous améliorer constamment, à respecter les objectifs fixés et à se remettre en cause avant chaque audit.

Évidemment une telle mise en place a aussi ses inconvénients :

Au-delà des charges de personnel que cela implique, l'enregistrement Emas a engendré des coûts en terme d'investissement :

- **Des formations du personnel en charge d'appliquer Emas dans la structure** (coût estimé : 13200 euros HT mutualisés avec le Conservatoire des espaces naturels afin de diminuer les coûts).
- **L'intervention d'un vérificateur externe pour obtenir la certification Emas** (6,25 jours d'audit en 2012 + 3,25 jours en 2014 soit un coût de 6 781 euros HT). Ce coût varie en fonction de la taille de la structure, du nombre de sites à visiter...
- **Le temps.** En effet, il est indispensable de suivre l'évolution des différentes actions mais aussi de se renseigner sur les nouvelles technologies, les matériaux, les expériences menées par d'autres gestionnaires afin de parfaire son efficacité environnementale.
- **Un changement des méthodes de travail.** Mettre en place du débardage à cheval, des fauches manuelles, de la collecte sélective de déchets...
- **Une demande d'une adaptation du personnel et un changement d'habitudes.** Si dans certains cas cela se passe

### REPÈRE

Emas évalue les impacts et enjeux environnementaux sur :

- les achats,
- le travail fait par les sous-traitants et prestataires et en interne,
- les transports,
- les produits ou services,
- les déchets,
- la gestion des flux.

facilement, pour d'autres opérations il faut faire preuve de beaucoup de pédagogie et d'ingéniosité pour faire accepter les changements.

Après 3 ans de démarche et 2 audits par le bureau d'étude, le bilan est largement positif avec une implication de plus en plus forte du personnel (note de B+ à la première évaluation relevée à A- au dernier audit). Il nous reste encore de nombreuses pistes à explorer pour tendre vers l'excellence environnementale.

Pour un organisme environnemental, ce ne devrait pas être une option mais s'inscrire dans sa stratégie de structure (à des fins de réduction de son impact ou valeur d'exemples auprès d'autres organismes).

• **Kevin Wimez**, kevin.wimez@eden62.fr

(\*) Eco-management and audit scheme



© E Hilaire Studio des 2 prairies

## Affirmer son **ancrage territorial**

Comment se crée une marque Parc pour promouvoir l'agriculture et les savoir-faire locaux.

Au début des années 2000, des éleveurs du Cantal se regroupent afin de mieux valoriser leur production de viande Salers. Se retrouvant autour des patrimoines fondateurs du Parc des Volcans d'Auvergne et le concept du développement durable qu'il défend, les éleveurs prennent contact avec le PNR pour solliciter la marque du Parc. Un cahier des charges est élaboré collectivement et reprend les critères qui caractérisent la démarche : animaux de race Salers, nés, élevés sur le territoire du Parc, alimentation à l'herbe, pratiques respectueuses de l'environnement, ancrage territorial de la démarche (abattage aux portes du Parc, liens commerciaux locaux...). Dès 2004, la coopérative peut ainsi vendre ses produits avec la mention « produit du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne », en Auvergne mais aussi en région parisienne. Pour Jean-Marc Pouget, président de la coopérative et éleveur, « à travers la démarche de vente en circuits courts, on valorise notre métier de paysan, on crée

du lien avec les consommateurs pour donner une autre image de l'agriculture et du territoire. Et surtout, on rencontre des gens en dehors de nos exploitations. » Le marquage Parc est complet car il permet de valoriser une race, un territoire et des pratiques agricoles. S'il existait un signe officiel de qualité correspondant, ce cahier des charges serait à la croisée du Label Rouge, d'une AOC/IGP et de la mention montagne. La marque est une procédure plus simple. Les éleveurs continuent de s'engager sur des pratiques agricoles de plus en plus respectueuses de l'environnement : concours agricole des prairies fleuries, mise en place d'indicateurs de suivi de la biodiversité... Depuis 2 ans maintenant, leur production est présente sur les tables parisiennes lors des différentes manifestations et buffets organisés par la Fédération des PNR •

**Maryline Dieudonné,**  
PNR des volcans d'Auvergne

## Jouer la **complémentarité** entre marque et origine protégée

Dans le cas de fromages et produits laitiers fermiers sur le Parc du Vercors, 9 producteurs fermiers nous montrent l'intérêt de la bonne cohabitation entre une AOP et la marque Parc.

Le Bleu du Vercors-Sassenage a obtenu l'appellation d'origine en 1998. Son aire de production est entièrement dans le périmètre du Parc du Vercors. Les producteurs ont développé, à côté du Bleu du Vercors-Sassenage, une petite gamme de fromages et produits laitiers fermiers, (fromages blancs, Saint-Marcellin, tome ou pâte cuite). Tous ont été bénéficiaires de la marque « Parc du Vercors » en 2005, y compris le Bleu, en accord avec le SIVER (organisme de gestion de l'appellation d'origine). En définitive, ces producteurs s'engagent tous sur les valeurs du Parc sur l'ensemble des fromages qu'ils produisent même s'il n'utilisent pas le logo de la marque Parc sur le Bleu du Vercors-Sassenage pour des raisons de lisibilité de l'appellation d'origine protégée. •

**Jean-Luc Langlois,**  
PNR du Vercors



© PNR du Vercors

VENTOUX

# Améliorer les pratiques par l'engagement

Une idée venue du terrain : créer un instrument pour que les entreprises puissent se faire valoir de leur présence dans un espace reconnu par l'Unesco. Comité français du Mab et vitivinicultrices co-construisent une charte d'engagements volontaires.

© Catherine Cibien - MAB



de la biodiversité est l'objectif central. Cette proposition a été faite dès les entretiens préliminaires aux acteurs socio-économiques moteurs, qui l'ont d'abord reçu avec scepticisme : « on ne va pas pouvoir avancer avec des gens qui regardent les petites bêtes ! ».

Finalement le projet passe. Le seul argument d'une éventuelle dépréciation a-t-il suffi à convaincre absolument ? Pour répondre, il est intéressant d'élargir le cadre d'observation. Les vitivinicultrices du mont Ventoux constituent une petite AOC au sein d'une importante interprofession qui est celle des vins des Côtes du Rhône. Dans cette situation, les vins du mont Ventoux ne possèdent aucune marge de liberté pour se faire valoir. En 2010, les ventes de vins subissent une crise sans précédent. Par ailleurs, cela fait quatre années que la profession investit dans les sollicitations de différents promoteurs de l'idée de charte d'engagement et en 2010, cet investissement a été plus conséquent du fait de la promesse affichée de voir émerger les règles d'attribution et de contrôle de la charte au début de l'été. C'est donc dans un contexte de très faibles marges de manœuvre et en ayant investis un certain nombre de ressources que les vitivinicultrices du mont Ventoux ont accepté l'idée de voir représentés, dans les instances de gouvernance de la charte d'engagement, des porteurs d'enjeux de biodiversité. Dit autrement, c'est cette situation de gestion particulière qui a facilité l'acceptation de référents du monde de l'écologie dans les instances de gouvernance de la charte d'engagement. •

**Arnaud LARADE,**  
chercheur et ancien chargé de mission  
MAB

Répondant aux principes de gestion d'une réserve de biosphère, la charte d'engagement ne sera pas une marque. Elle devra être co-construite avec les partenaires du territoire, elle devra constituer une forme de contractualisation entre un acteur socio-économique qui prend des engagements volontaires (et à sa portée) et le coordinateur de la réserve de biosphère, qui s'engage à donner un droit d'usage de la mention spéciale à l'acteur. La charte devra être conçue et gérée comme un « bien commun » et les modalités de contrôle et de sanction devront être celles du contrôle social, par les pairs. La revue de littérature et les expériences passées nous ont très tôt permis d'identifier le risque avéré de mascarade écologique et donc de dé-

préciation de la charte d'engagement. Les dispositifs de conservation de la nature sont parfois perçus comme des contraintes n'apportant pas d'avantages comparatifs particuliers. Conception fondée ou argumentation stratégique, tels sont les discours de certains acteurs socio-économiques qui vivent dans ou autour des espaces protégés et notamment dans les réserves de biosphère, pourtant peu « coercitives ».

En tant que pilote de sa co-construction, avec Catherine Cibien, directrice nationale, nous avons donc immédiatement promu l'idée de voir représentés dans les instances de gouvernance de la charte d'engagements, des porteurs d'intérêts de la biodiversité, des acteurs dont la conservation



© Agence des aires marines protégées - F. Quéau

MARQUE COLLECTIVE

## Se donner les moyens de faire bien

Le parc naturel marin d'Iroise s'est associé à une marque collective pour soutenir les pêcheurs d'ormeaux de Molène sur son territoire. Un outil d'animation de la profession efficace, mais à condition de s'entourer de professionnels pour la partie marketing et contrôle.

Son métier, c'est chargée de mission pêche, pas commerciale. Claire Laspougeas commence pourtant à bien connaître le sujet des marques et signes de qualité puisque le Parc naturel marin d'Iroise soutient depuis 2008 les pêcheurs d'ormeaux en apposant sur leurs produits une étiquette au logo du parc (voir ci-dessus). « Le but de la marque est d'installer une relation basée sur le gagnant-gagnant. Le pêcheur n'a pas vraiment encore de plus-value économique pour ce qui concerne le marquage de l'ormeau de Molène, mais il y a une valorisation de son travail, une reconnaissance. Et puis pour le parc, c'est une façon de véhiculer le message qu'on peut pêcher dans son périmètre, » explique-t-elle. Pour la pêche aux ormeaux, les bonnes pratiques sont déjà appliquées par les pêcheurs, la marque n'est pas vraiment une incitation. L'important pour Claire Laspougeas, c'est de montrer que « le Parc a des projets avec la pêche. On voudrait que les pêcheurs nous considèrent comme une zone laboratoire pour améliorer les pratiques dans le sens de la protection des espèces et des milieux. »

liorer les pratiques dans le sens de la protection des espèces et des milieux. »

### IL NE SUFFIT PAS DE COLLER UN LOGO SUR LE PRODUIT

Cette partie politique du travail, c'est le parc qui la gère. Mais il ne faut pas oublier la logistique que cela nécessite. Pour tous ces aspects commerciaux, le choix a été fait de s'appuyer sur des professionnels (Breizh filière mer et Via Aqua) dans le cadre d'une convention de marque collective. Ils font l'étude de marché, créent les supports, rédigent les cahiers des charges, réalisent les contrôles à la criée. « Il vaut mieux s'appuyer sur des gens dont c'est le métier. »

La chargée de mission a d'autres projets de signes de reconnaissance en cours de montage. Toujours dans le but d'animer ses relations avec les pêcheurs, elle étudie les solutions possibles pour marquer d'autres produits au logo du parc. Quels seront les critères ? Quelle sera la plus-value pour les pêcheurs ?

« Notre but, c'est de marquer des produits qui soient pêchés dans le Parc par des pêcheurs ayant de bonnes pratiques et engagés dans un partenariat avec nous et de bonne qualité. Donc la partie contrôle sera importante. » Là encore les tâches seront partagées : le parc marin pour donner le cap et élaborer le projet en concertation avec les pêcheurs, le partenaire pour la logistique. • MMB

Plaquette distribuée sur les étals





Wobe © Olivier Scher - Cen LR



LANGUEDOC-ROUSSILLON

## Une **galerie éphémère** pour **sensibiliser à la nature**

Toucher de nouveaux publics ? Notamment un public urbain ? Pas simple. Le street-art s'est avéré un bon moyen pour faire venir des amateurs d'art sur un territoire protégé et lui faire découvrir que la nature aussi peut être source d'inspiration.



« Les gens venaient avant tout pour la galerie plutôt que pour l'aspect environnementaliste. »

Sensibiliser le public à la conservation de la nature et à notre travail de gestionnaire d'espaces naturels demande beaucoup d'énergie pour un résultat souvent peu convaincant. Ceci est d'autant plus vrai quand on cherche à toucher un public moins habitué à fréquenter nos espaces, tel que le public citoyen. Or dans le contexte actuel de défiance vis-à-vis de l'utilité d'investir dans la conservation des espaces naturels, il n'a jamais été aussi important d'élargir le cercle des personnes à toucher et à sensibiliser afin d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux présents sur un territoire donné. Partant de ce constat, nous nous sommes lancés dans l'organisation d'un événement culturel intégré à un événement environnemental.

Ce projet est d'abord né dans la tête de deux photographes, Cahuate Milk<sup>(1)</sup> et moi-même<sup>(2)</sup>, à la suite d'un premier travail photographique réalisé sur le site protégé des Salines de Villeneuve, situé à quelques kilomètres au sud de la ville de Montpellier. Ce site, propriété du Conservatoire du littoral depuis

1992 présente la particularité d'être un ancien site industriel, à savoir un salin, exploité jusqu'à la fin des années 60 puis abandonné pour des raisons de rentabilité. Ce site, géré dans un premier temps par la commune de Villeneuve-les-Maguelone a vu sa gestion transférée au Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon en 2009 qui s'appuie sur trois co-gestionnaires : le Siel (syndicat des étangs littoraux), Thau agglomération et la commune. D'une superficie de 292 ha, le site des Salines comprend aussi bien des zones humides (principalement saumâtres) que des prés salés, des sansouïres et un certain nombre de bâtiments, vestiges de l'exploitation passée du site. Parmi ceux-ci se distinguent d'anciens logements d'ouvriers des salins (appelés sauniers) dont l'état permettait d'envisager une mise en valeur, un projet à moyen terme consistant à les restaurer.

Ces bâtiments présentaient des caractéristiques favorables à leur occupation par des productions artistiques : de grandes pièces moyennement dégradées et un bon état général permettant d'envisager l'accueil du public sans risques. Une fois le lieu déterminé, il restait à définir une date et une durée pour cet événement. Souhaitant avant tout mettre en lumière le site et le travail de ses gestionnaires, il nous est apparu opportun de s'appuyer sur un événement d'ampleur répondant aux caractéristiques du site. C'est donc assez naturellement que nous avons

choisi la Journée mondiale des zones humides (JMZH), célébrant chaque 2 février, la signature de la convention de Ramsar. Cette date présentait également l'avantage de se situer dans une période assez pauvre en événements culturels et les JMZH représentant un véritable casse-tête pour les gestionnaires qui ont peu de choses à montrer sur leurs sites à cette période. Le choix du format a également répondu aux caractéristiques du site : aspect industriel, proximité de Montpellier et période plutôt favorable aux événements en intérieur.

6 photographes  
3 street-artistes  
1000 visiteurs en 3 jours

Nous avons donc choisi de créer une galerie éphémère, uniquement ouverte pendant le week-end des JMZH, dans laquelle seraient exposées des œuvres photographiques, de l'illustration et du street-art (graffiti, collage) en lien avec le site, les zones humides ou le thème choisi par Ramsar chaque année. Notre objectif étant double : amener sur le site un public citoyen peu concerné par les espaces naturels et favoriser la découverte d'artistes contemporains locaux auprès des usagers du site, pour certains moins coutumiers des galeries d'art.

Ainsi est née la première édition de la Galerie éphémère le 2 février 2013 qui

Bault © Olivier Scher - Cen LR





Aline Freyburger © Olivier Scher - Cen LR

► a rassemblé les œuvres de 7 photographes, un graffeur et un illustrateur. Reposant sur le bénévolat (à la fois de la part des artistes et des gestionnaires du site), cet événement a permis de rassembler près de 500 personnes sur les deux jours d'ouverture, démontrant l'intérêt pour le public de ce type de manifestation. Néanmoins, nous nous sommes rapidement aperçus que les gens venaient avant tout pour la galerie plutôt que pour l'aspect environnementaliste de l'événement. En outre, notre communication n'ayant été assurée que par le biais des réseaux sociaux, nous n'avons pas forcément touché l'ensemble des publics potentiels. Ces constats nous ont permis de mieux préparer la seconde édition, en février 2014, en reliant de manière beaucoup plus sensible les œuvres présentées à l'histoire du site et en créant des liens plus forts avec ses gestionnaires (sorties commentées de moins de deux heures, accueil des gens avec des boissons, expositions et films environ-

nementaux tournant en boucle dans le bâtiment d'accueil). Cette édition a accueilli les œuvres de 6 photographes, 3 street-artistes et une illustratrice ainsi que 1000 visiteurs enthousiastes pendant les 3 jours que durait l'événement. Les retours ont été très positifs, à la fois sur la qualité artistique de l'exposition mais également sur ce que les gens ont appris sur les zones humides au cours de leur visite.

Avec le recul, nous pouvons identifier quelques points clés de réussite d'un tel événement :

- **Développer localement un réseau d'artistes**, les rencontrer tout au long de l'année,
- **Impliquer dès le début l'équipe de gestion et le propriétaire** (autorisations, sécurité, stratégie de stationnement, animations, etc.),
- **Prendre en charge les dépenses des artistes** (tirages des photos, achat de la peinture, de matériel, etc.),
- **Identifier des médias clés pour communiquer** (journal local avec sup-

plément week-end, créer un événement facebook),

- **Ne pas négliger l'accueil du public** (boissons chaudes et froides, mot de bienvenue, leur expliquer succinctement où ils sont et dans quel cadre). En conclusion, il nous semble que cet événement a un réel impact en termes de sensibilisation d'un public non ciblé habituellement par nos actions. En effet, la motivation du déplacement sur le site pour un événement culturel original nous permet d'interagir plus facilement avec ce public « captif » qui se trouve plus disponible pour accueillir ce que nous avons à lui transmettre. De notre côté, nous sommes convaincus par la démarche et avons commencé à préparer la prochaine édition. •

**Olivier Scher**, Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon, pna@cenlr.org

[www.cenlr.org/gerer/sites/salines](http://www.cenlr.org/gerer/sites/salines)

<sup>(1)</sup> [www.cahuatemilk.com/](http://www.cahuatemilk.com/)

<sup>(2)</sup> [www.olivierscher.net/](http://www.olivierscher.net/)

# Réseau : un animateur à la barre

Au-delà de l'existence d'un réseau, l'animateur concrétise la volonté et la possibilité de travailler ensemble. Un métier passionnant mais parfois délicat. Quelles sont les armes à avoir pour bien remplir sa mission ?

© Thomas Gendre



Le métier d'animateur de réseau n'étant pas enseigné, des personnes d'horizons variées le pratiquent. Deux qualités indispensables : être à l'écoute et disponible. « On doit s'intéresser à l'humain, au-delà du sujet de travail, » affirme Adeline Destombes. Gunnel Fidenti confirme : « C'est un métier vraiment passionnant et très riche. Un poste complet qui demande beaucoup de polyvalence. Faire preuve de diplomatie, et savoir s'adapter au contexte. » Avec un corollaire : savoir gérer son temps. Car le travail est difficilement quantifiable, connaît des pics d'activités peu prévisibles, et n'a pour ainsi dire pas de fin. Contrairement à l'animation d'un groupe de travail, qui a un but de production et une date de fin programmée, le réseau se fixe lui-même ses objectifs. Les postes et les missions sont donc souvent assez mal définis. « Il faut être à l'aise avec les outils collaboratifs et de communication, notamment pour rendre le groupe le

plus autonome possible, » souligne Claire Hamon. « Savoir bien doser la part d'échange scriptural, oral, visuel, etc. pour maintenir la dynamique, » complète Thierry Mougey. Mais il faut aussi un bagage technique suffisant et bien connaître les interlocuteurs. « Il faut être suffisamment dynamique pour savoir où chercher des connaissances, mais pas forcément être dans la restitution d'un savoir, explique Thibaut Rodriguez. Pouvoir se spécialiser sur une thématique temporairement. » Avoir un vécu, une expérience professionnelle dans le milieu, connaître sa culture, est impératif pour bien comprendre les besoins et être crédible. D'autant qu'un réseau n'est pas quelque chose de figé. « Il faut avoir une vision prospective, adapter les orientations stratégiques pour accompagner les changements, ajoute Gunnel Fidenti. Et savoir encourager l'innovation. » L'animateur doit aussi être capable de rester vigilant en permanence. « Il faut sans arrêt penser collectif, poursuit Thibaut Rodriguez. Il faut être prêt à rebondir sur le projet de certains pour en faire profiter les autres, utiliser ceux qui sont motivés, mais ne pas laisser de côté ceux qui ne le sont pas. » « Nous ne sommes pas là pour imposer notre point de vue, précise Élodie Maison. Ce que nous apportons aussi à nos membres, c'est une voix collective, portée à une échelle plus large. » « Prendre de la hauteur, c'est même la plus-value qu'apporte un anima-

teur, confirme Claire Hamon. Je me suis souvent demandé jusqu'où aller dans l'accompagnement individuel, car les membres du réseau cernent parfois mal ce qu'ils peuvent nous demander. » Rendre service, savoir jongler entre les demandes du réseau, de la hiérarchie, des financeurs, mais aussi se réserver des moyens et du temps pour faire du lien, sans but apparent. Même si cela n'a pas l'air productif dans un premier temps, c'est toujours payant. Thierry Mougey, confirme : « temps d'échange, convivialité, mise à jour du carnet d'adresse, documentation, ... Autant de travail qui peut sembler improductif - et qui l'est parfois - mais qui est indispensable. »

« On ne se met pas en valeur soi-même, précise Adeline Destombes. La valorisation, c'est celle du réseau. Je suis satisfaite quand le tableau de bord est publié (synthèse annuelle des données clefs du réseau) et que les membres sont contents. » Mais on peut éprouver une certaine frustration à rester toujours en retrait, alors qu'il y a par ailleurs nécessité à revendiquer l'utilité de son poste. « C'est parfois frustrant, souligne Thibaut Rodriguez. Un boulanger, on sait ce qu'il fait, pour nous, c'est plus compliqué. » •

## MMB

### LES INTERVIEWÉS

**Adeline Destombes**, animatrice du réseau des Conservatoires d'espaces naturels

**Gunnel Fidenti**, animatrice du réseau des gestionnaires de PACA

**Claire Hamon**, animatrice TVB à la Fédération des PNR

**Thierry Mougey**, animateur du réseau biodiversité et gestion de l'espace des PNR

**Thibaut Rodriguez**, animateur du réseau des gestionnaires de Languedoc-Roussillon

**Élodie Maison**, animatrice du Forum des aires marines protégées

**Mara Rihouet**, animatrice du réseau Natura 2000



### ALLER PLUS LOIN

L'Aten propose une formation « animer un réseau professionnel » : outils collaboratifs (les bons canaux pour les bons messages) et des notions de base de l'animation (socio-dynamique des acteurs, caractérisation du réseau).  
[formation.espaces-naturels.fr](http://formation.espaces-naturels.fr)



La Bienne © PNR Haut-Jura

## Investir la compétence « gestion des milieux aquatiques »

Au-delà des communes et intercommunalités, différentes structures comme des PNR mènent depuis de nombreuses années des actions de gestion des cours d'eau et plus globalement des zones humides. Un choix qui a été fait pour lier gestion de l'eau et biodiversité. La nouvelle législation leur permettra-t-elle de poursuivre leur investissement dans ce domaine ?

Depuis 1992, le syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura conduit sur son territoire une politique de gestion des cours d'eau. Cette décision fait suite aux graves inondations, érosions de berges et destructions d'ouvrages intervenues en 1990 et 1991 lors de deux crues cinquantenales. De 1994 à 1999 le PNR a ainsi assuré la maîtrise d'ouvrage du premier contrat de rivière de Franche-Comté concernant la Bienne et l'Orbe. Puis dès 1998, au moment de la première révision de sa charte, il a intégré dans ses statuts la compétence Gestion des rivières et des zones humides, principe qui a été reconduit en 2010 lors de la deuxième révision de la charte.

Dès l'origine, pour chaque bassin versant, un budget annexe a été créé, abondé par les communes concernées. La participation des communes est basée sur une clé de répartition incluant le potentiel fiscal, le nombre d'habitants et le linéaire de berges. Les crédits gé-

nerés localement permettent d'assurer le financement d'un poste de technicien de rivière (d'autres chargés de mission émergent sur le budget général du Parc). Pour l'investissement, ces crédits représentent les 20% d'autofinancement minimum nécessaires ; le reste des financements provient de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, des Régions, des Départements, de l'État, par le biais d'appels à projets<sup>(1)</sup>, voire de l'Union européenne. Des fonds privés (EDF, Collectivités de la pêche, etc.) peuvent compléter le dispositif.

Ce système a permis dans un premier temps au PNR du Haut-Jura de mener les travaux de réparation des ouvrages et berges dégradés par les crues de 1990 et 1991. Les techniques basées sur le génie végétal ont alors été privilégiées. Parallèlement, une gestion ciblée des ripisylves et des embâcles a été mise en œuvre, ainsi que des travaux de gestion et réhabilitation de zones humides et de tourbières, de reméandre-

ment et de renaturation de cours d'eau de tête de bassin. Ces opérations sur le milieu se complètent par des actions de lutte contre toutes les pollutions toxiques affectant les cours d'eau.

### « UN ORGANISME EN CHARGE D'UN ESPACE NATUREL A INTÉRÊT À PRENDRE LA COMPÉTENCE »

Dans les années à venir, il s'agira, sur l'ensemble des cours d'eau et zones humides concernés par la démarche, de rechercher et d'atteindre un fonctionnement qui soit le plus proche possible du fonctionnement naturel. Par exemple : pour les zones de tourbière, des travaux de restauration du fonctionnement hydraulique et de colmatage des drains existants ; pour les cours d'eau, un programme ambitieux de rétablissement des continuités écologiques et piscicoles.

Compte tenu des possibilités offertes par le système que nous avons mis en

► place au sein du PNR, il nous apparaît évident qu'un PNR, et plus largement un organisme en charge d'un espace naturel intégrant rivières et zones humides, a intérêt à prendre la compétence gestion des milieux aquatiques, la partie prévention des inondations étant sans doute plus tributaire des conditions locales. En tant que syndicat mixte, nous militons (sans nécessairement rechercher une position similaire à celle d'un EPAGE<sup>[2]</sup>) pour obtenir cette compétence, car nous sommes convaincus qu'un important travail reste à réaliser sur les cours d'eau et zones humides du territoire.

### NOUVELLE LÉGISLATION : DIALOGUER AVEC LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

La nouvelle législation (voir ci-dessous) nous impose d'ici 2018 de changer de partenaires financiers locaux. En effet, ce sont les budgets des communautés de communes (EPCI<sup>[3]</sup>) et non plus ceux des communes qui devront être sollicités. Il nous faut dès maintenant expliquer

aux communautés de communes les nouvelles dispositions qui génèrent pour elles une nouvelle compétence obligatoire. Même si le PNR du Haut-Jura a acquis une légitimité et une reconnaissance certaine dans le domaine de la gestion des cours d'eau et des zones humides, cette phase de discussion-négociation peut s'avérer délicate.

Des interrogations demeurent sur la mise en place de la taxe dédiée, qui est facultative. D'autre part, il faudra s'assurer du maintien de la solidarité au niveau du bassin versant, l'objectif étant que les EPCI apportent au PNR les crédits nécessaires aux travaux et études qui se mèneront sur l'ensemble du bassin versant et pas uniquement sur leurs territoires respectifs. Cet objectif est sans doute plus facile à présenter et à faire accepter dans le cas des communautés de communes complètement intégrées dans le territoire du Parc et concernées par un seul bassin versant que pour celles qui s'étendent sur des bassins versants différents et dont toutes les communes n'appartiennent

pas au Parc.

En conclusion, la création de la compétence obligatoire est intéressante mais, comme toute nouveauté, sa mise en œuvre, même sur les territoires ayant déjà intégré la nécessité de gérer les cours d'eau et zones humides, ne se fera pas sans une phase d'information et de sensibilisation plus ou moins importante selon les contextes locaux. Il est à espérer que cette phase ne sera pas trop longue et qu'en attendant de la nouvelle organisation qui est imposée, la dynamique actuelle ne sera pas mise à mal. •

**Christian Bruneel,**

ch.bruneel@parc-haut-jura.fr

**Anne Sophie Vincent,**

a-s.vincent@parc-haut-jura.fr

<sup>[1]</sup> Exemple : appel à projets « Innovation-Capitalisation-Transfert » 2011-2013 MEDDE/CGET.

www.parc-naturels-regionaux.fr

<sup>[2]</sup> Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau

<sup>[3]</sup> Établissement public de coopération intercommunale

#### LE POINT JURIDIQUE

## De la **possibilité** à l'**obligation**

La gestion de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que la prévention des inondations (Gemapi) est une compétence partagée aujourd'hui et sur une base facultative entre les différentes collectivités territoriales et leurs groupements.

Le législateur a récemment attribué aux communes une compétence ciblée et obligatoire relative à la Gemapi<sup>[1]</sup>. Cette compétence sera exercée par les communes ou, en lieu et place des communes, par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Les communes et EPCI à fiscalité propre pourront bien entendu déléguer cette compétence ou adhérer à des groupements de collectivités (syndicats mixtes pouvant être constitués en EPAGE ou en EPTB) et, ce faisant, leur transférer ces compétences, assurant ainsi la conception et la réalisation des aménagements à des échelles hydrographiquement cohérentes.

La loi distingue trois échelles pour la Gemapi :

- le bloc communal, assurant un lien étroit et pérenne entre la politique d'aménagement et les missions relatives à la gestion du milieu aquatique et à la prévention des risques d'inondation ;
- l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), syndicat mixte en charge de la maîtrise d'ouvrage locale pour les compétences de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations à l'échelle du sous-bassin versant hydrographique ;
- l'établissement public territorial de bassin (EPTB), syndicat mixte en charge de missions de coordination dans le domaine de l'eau et de maîtrise d'ouvrage de projets d'intérêt commun à l'échelle des groupements de bassins versants. Pour encourager le regroupement des collectivités à des échelles hydrographiquement cohérentes, et ne pas déstabiliser les structures intercom-

munes existantes, les SDAGE<sup>[2]</sup> identifieront les bassins, les sous-bassins ou les groupements de sous-bassins hydrographiques qui justifient la création ou la modification de périmètre des EPTB et EPAGE.

Une mission d'appui doit être constituée sous l'autorité du Préfet Coordonnateur de Bassin pour accompagner la réforme. Par ailleurs, les structures qui assuraient des missions de Gemapi au 28 janvier 2014 continueront d'exercer les compétences qui s'y rattachent jusqu'au transfert de celles-ci aux EPCI à fiscalité propre, et au plus tard jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018. •

**Jean-Baptiste Butlen,** ministère de l'Écologie, DEB, jean-baptiste.butlen@developpement-durable.gouv.fr

<sup>[1]</sup> Loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique

<sup>[2]</sup> Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

<sup>[3]</sup> Plans de gestion des risques d'inondations



Prélèvements de zooplancton sur le lac de Pétarel (PNE)

© Ludovic Imberdis - Parc national des Écrins

## « Lacs sentinelles » : gérer des impacts locaux en réseau

Ecosystèmes emblématiques des montagnes, les lacs d'altitude subissent des conditions climatiques extrêmes et leur situation en tête de bassin versant induit un fonctionnement spécifique encore mal connu.

Loin de l'image de nature préservée que l'on a pu souvent leur attribuer, les lacs d'altitude subissent des pressions directes liées aux activités locales, et d'autres moins visibles, plus diffuses, liées aux changements planétaires. Améliorer la compréhension du fonctionnement de ces lacs, et les menaces qui pèsent sur leur fonctionnement, voilà des objectifs prioritaires pour les gestionnaires. « Comprendre pour conserver » est plus que jamais d'actualité.

### LES ENJEUX DE FONCTIONNEMENT DES LACS D'ALTITUDE

Les lacs d'altitude sont sous l'emprise conjointe du climat et des activités humaines qui agissent à deux échelles contrastées et produisent un effet plus ou moins direct sur le fonctionnement de l'écosystème du lac. Tout d'abord,

les lacs d'altitude sont affectés par les changements climatiques (influence sur la température des eaux, le processus de stratification de la colonne d'eau, la disponibilité en nutriments et donc de la composition et de la phénologie du plancton...) et par la pollution atmosphérique transportée sur de longues distances. En parallèle, à l'échelle locale et de manière plus directe, la quasi-totalité des lacs sont impactés par des activités humaines comme le pastoralisme, l'alevinage, des aménagements hydrauliques et la fréquentation touristique. Si les gestionnaires d'espaces protégés ont constaté une modification de l'état écologique de certains lacs de leur territoire, ils ne sont pour l'heure pas en mesure d'en enregistrer l'évolution ni d'en diagnostiquer précisément les causes exactes.

Par ailleurs, les lacs enregistrent dans leurs sédiments des informations per-

mettant aux scientifiques de retracer les conditions environnementales passées, et de mieux comprendre et documenter les phénomènes climatiques et les trajectoires des activités humaines au cours des derniers millénaires. Les carottes de sédiments constituent de véritables archives naturelles, grâce auxquelles il est également possible de reconstituer les retombées de polluants à l'échelle de l'arc alpin. Les lacs sont aussi, par leurs caractéristiques physico-chimiques, biologiques et trophiques, d'excellentes sources d'information concernant les effets des activités humaines actuelles et du changement climatique. De l'étude de ces phénomènes découlera une meilleure connaissance de leur fonctionnement et de leurs dysfonctionnements. Ainsi une problématique scientifique, saisie par les gestionnaires et acteurs concer-



Le réseau « Lacs sentinelles » est coordonné par Asters. La diversité des partenaires mobilisés contribue à la richesse et à la pérennité du réseau qui intègre d'une part, les gestionnaires (Parcs nationaux des Écrins, du Mercantour, de la Vanoise et des Pyrénées, l'Office de l'environnement Corse, les Fédérations de pêche des Alpes de Haute-Provence et de Savoie, l'Onema, Irstea et EDF) et d'autre part, les scientifiques des laboratoires de l'IMBE (Université Marseille-Aix/CNRS), d'Edytem et du Cartell (Université de Savoie), ainsi que les universités de Franche-Comté, de Toulouse et l'école pratique des hautes-études.

nés, peut fournir une base fonctionnelle pour des modalités de gestion et de conservation. Décortiquer les impacts, décrire les trajectoires, diagnostiquer et corriger les éventuels dysfonctionnements, sont autant de questions opérationnelles que se posent les gestionnaires. Mais ces lacs, de superficie et de degré d'isolement très variables, émaillent les territoires des massifs montagneux (sur la seule zone cœur du Parc national du Mercantour il existe 160 lacs d'altitude !). Alors, comment faire pour que cette gestion soit partagée à l'échelle de l'ensemble des lacs ?

### DES OBJECTIFS PROGRESSIVEMENT PARTAGÉS

Asters, conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie et gestionnaire des réserves naturelles nationales du département décide, il y a plus de 15 ans, de la mise en place d'un observatoire des différents phénomènes et écosystèmes en évolution sur le territoire des réserves naturelles. À ce titre et en partenariat très étroit avec le laboratoire de biologie lacustre de l'INRA, cinq lacs ont fait l'objet d'analyses annuelles de facteurs physico-chimiques et biologiques afin de suivre l'évolution de la qualité des eaux et leur diversité biologique. En parallèle, le Parc national des Écrins, suite à différentes études menées sur les lacs de son territoire par l'Université de Marseille-Aix, les fédérations de pêche ainsi que l'Onema, a mis en place à partir de 2005 un suivi annuel de plusieurs lacs en partenariat avec l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE).

Initialement prévu pour apporter des éléments aux différents acteurs concernés par la gestion halieutique des lacs, ce programme a évolué avec la prise en compte d'éléments supplémentaires en lien avec les questions émergentes sur l'évolution de ces milieux.

En effet, l'appropriation des enjeux en termes de changements globaux, a fait poindre des questions dont l'échelle d'action dépasse de loin celle d'un lac d'altitude. Le besoin d'une meilleure diffusion des résultats, d'une mutualisation de moyens et d'une harmonisation des méthodes est rapidement devenu un objectif.

C'est donc à partir de 2010 qu'un réseau informel d'acteurs se structure et organise les premières rencontres scientifiques et techniques (qui sont désormais annuelles) sur les lacs d'altitude. Le réseau a pour objectif de regrouper l'ensemble des chercheurs, gestionnaires d'espaces protégés et gestionnaires des milieux aquatiques concernés pour renforcer l'étude, le suivi et la conservation des lacs d'altitude des Alpes françaises, de la Corse et plus récemment des Pyrénées. Aujourd'hui, ce réseau prend la forme d'un groupement d'intérêt scientifique « Lacs sentinelles ». Un réseau d'acteurs, c'est aussi un observatoire de changements (voir « repère » ci-contre).

À l'heure actuelle, il n'existe pas de méthode standardisée, adaptée aux paramètres clés du fonctionnement écologique des lacs d'altitude et facilement reproductible permettant d'établir un état initial ou de mettre en place un suivi de ces milieux. Les membres du réseau s'orientent donc en priorité vers un protocole commun de suivi des lacs visant à acquérir des données sur les paramètres physico-chimiques et biologiques, et parfois (au sein d'un protocole « optionnel ») la composition chimique des eaux. Chaque gestionnaire peut évidemment compléter le protocole ; par exemple, les inventaires biologiques et des études trophiques réalisés dans les lacs du Parc national du Mercantour, le suivi de la croissance des poissons aux Écrins.

Une deuxième action prioritaire concerne le développement d'un outil de centralisation des données. À l'échelle de chaque lac, il est indispensable d'étudier l'ensemble des informations acquises et accessibles (y compris celles acquises avant la mise en réseau des « Lacs sentinelles »). Le Parc national du Mercantour a ainsi conçu un ensemble de fiches décrivant chaque lac de sa zone cœur (caractéristiques phy-



Carottage de sédiment sous la glace du lac du Brevent (RNN des Aiguilles rouges)

© Asters

siques, chimiques et biologiques, usages, objectifs de gestion) qui pourront servir de base à une fiche commune. À l'échelle de l'ensemble des acteurs du réseau, l'objectif est de pouvoir observer l'évolution des lacs et de pouvoir comparer ces évolutions pour en comprendre les causes. Pour cela, une base de données commune permettra l'import et la consultation des données via une interface web.

Enfin, les groupes de travail, les ateliers, et une lettre électronique font vivre le réseau. Un site internet est en cours d'élaboration. La valorisation représente en effet une troisième action clef pour le réseau.

Trois actions qui illustrent comment un réseau d'acteurs se saisit d'une problématique scientifique pour faire émerger un projet commun d'observation et de gestion des enjeux liés à des phénomènes dont les origines sont très différentes mais les impacts conjoints. •

**Carole Birck**, [carole.birck@asters.asso.fr](mailto:carole.birck@asters.asso.fr)

**Clotilde Sagot**, [clotilde.sagot@ecrins-parcnational.fr](mailto:clotilde.sagot@ecrins-parcnational.fr)

**Marie-France Leccia**, [marie-france.leccia@mercantour-parcnational.fr](mailto:marie-france.leccia@mercantour-parcnational.fr)

### REPÈRE

L'Observatoire des lacs d'altitude aura pour but d'apporter aux acteurs de la gestion (espaces protégés, agences nationales, associations, exploitants...) des outils leur permettant de suivre et qualifier les tendances évolutives des lacs d'altitude au regard des activités locales dans un contexte de changement global. Les gestionnaires seront à même de suivre, mesurer et adapter, voire d'anticiper, l'impact des actions de gestion qu'ils peuvent mener.



© Pascal Saulay - Parc national des Écrins



LOGICIELS LIBRES

# Geotrek : tout sur les sentiers... en ligne

Un cheminement collaboratif et « libre <sup>(1)</sup> » de trois ans a donné naissance à Geotrek, un outil de gestion et de valorisation des itinéraires de randonnée sur internet. Il regroupe désormais une communauté d'utilisateurs et de développeurs qui mutualisent leurs moyens et leurs compétences. Rando-Écrins et Rando-Mercantour en sont les deux premiers portails grand public.

« Dès le départ, nous avons pensé le projet pour qu'il puisse être déployé dans d'autres structures dans des contextes différents des nôtres, » se souvient Camille Monchicourt, géomaticien et responsable du pôle système d'informations au Parc national des Écrins. Il a coordonné la création d'un outil, conçu avec deux autres parcs nationaux et aujourd'hui potentiellement enrichi par d'autres structures. Geotrek permet à la fois de gérer un réseau de sentiers (tronçons, statuts, signalétique, aménagements et travaux) et de valoriser une offre de randonnée sur le web (itinéraire, points d'intérêt et photos).

En 2011, c'est avec le Parc national du Mercantour et son voisin italien Parco naturale Alpi Marittime que l'idée commence à cheminer au-delà des fron-

tières des Écrins. Le soutien financier de l'Union européenne à la démarche transfrontalière (Feder massif alpin et Alcotra) est un coup de pouce déterminant. Si l'analyse relève des besoins semblables pour les trois partenaires, les contextes territoriaux et les organisations de gestion diffèrent. « La nécessité de créer un outil générique, modulaire et paramétrable s'est imposée. Nous souhaitions aussi privilégier l'usage d'outils libres pour favoriser l'ouverture et l'évolution de notre application ».

## LE CERCLE VERTUEUX DE L'OPEN-SOURCE

C'est une société toulousaine spécialisée dans les logiciels libres, Makina Corpus qui a été recrutée par appel

## REPÈRE

### PLUSIEURS MANIÈRES DE DÉPLOYER GEOTREK :



- en autonomie si l'on dispose des serveurs et des compétences en interne (administration serveur linux, BD spatiales et personnalisation du portail).

- avec l'assistance d'un prestataire de service.

- avec une solution « clé en main » en le faisant héberger, installer, paramétrer et maintenir par un prestataire.

[github.com/makinacorpus/geotrek](https://github.com/makinacorpus/geotrek)

Testez Geotrek : [geotrekdemo.ecrins-parcnational.fr](http://geotrekdemo.ecrins-parcnational.fr) (demo/demo)

d'offre. Elle s'engage alors dans une collaboration forte avec les trois parcs « initiateurs », convaincue de développer un outil capable de répondre aux besoins de nombreuses structures de gestion d'itinéraires... et pas seulement de randonnée. Il s'agit d'imaginer le projet comme un « produit transférable ». La publication sous licence libre, avec la possibilité que l'outil soit réutilisé par d'autres prestataires n'est pas évidente à appréhender de prime abord. Pourquoi certains investiraient pour d'autres qui en bénéficieraient gratuitement ?

L'intérêt de la démarche est collaborative : le fonctionnement en « open source » permet à chacun de bénéficier mais aussi d'enrichir l'outil au profit de tous. Ce cercle vertueux oblige à réorganiser son système de pensées. « Nous avons tout imaginé de manière générique, en évitant une logique trop spécifique aux Écrins ou aux parcs nationaux, résume Camille Monchicourt, pour que cela puisse être utilisé par d'autres structures. »

Les compétences en géomatique et en développement d'outils web de l'équipe des Écrins, déjà en œuvre pour les protocoles d'inventaires et de suivis scientifiques, ont aidé à définir les besoins essentiels. La réflexion a bénéficié du savoir-faire de valorisation numérique de la randonnée du Mercantour. Le partenariat avec un parc italien a conduit à un positionnement multilingue. La collaboration génère une intelligence collective, une créativité renforcée et des économies d'échelles. La mutualisation à trois a permis d'aboutir à des solutions simples et pragmatiques pour des besoins génériques, permettant ensuite à d'autres structures de s'approprier l'outil, quitte à le compléter pour leur propres besoins.

### UN SOCLE SIMPLE ET UNE OUVERTURE DES DONNÉES

« Pour la valorisation de la randonnée, les référentiels sont relativement cadrés et partagés » précise Pierrick Navizet, chargé de mission éco-tourisme au Parc national des Écrins. « Ce sont ceux que l'on retrouve dans les guides de randonnée : difficulté, dénivelé, temps de marche, description de la randonnée « pas à pas »... Pour le volet « gestion » également, le choix de la

simplicité a été déterminant : segmentation dynamique pour la cohérence des tronçons, signalétique, aménagements, travaux. »

Le projet est transversal et structurant. Il permet d'organiser, regrouper et partager l'ensemble des données et compétences relatives à la gestion des sentiers, en impliquant les gestionnaires des sentiers, et ceux qui les entretiennent tout en mobilisant les partenaires touristiques, la photothèque numérique et la connaissance du territoire.

La mise à disposition de données scientifiques est permise sous la forme de points d'intérêt ayant trait aux patrimoines : c'est une plus-value importante des parcs nationaux qui partagent ainsi leur connaissance. Geotrek est également ouvert sur d'autres systèmes d'information en offrant, notamment, la possibilité de valoriser des webservices touristiques à travers des flux de données (hébergement, lieux d'informations).

En juillet 2013, après de nombreux échanges avec les développeurs de Makina-Corpus, Geotrek a été installé sur les serveurs des 3 parcs et Rando-Ecrins a été lancé avec 33 itinéraires renseignés par les agents du Parc national. En 2014, ce sont 100 d'itinéraires qui sont mis en ligne et 55000 visiteurs ont vu le site en un an. Depuis, le portail Mercantour-Alpi Maritime a vu le jour. Progressivement, différents types de structures se retrouvent dans Geotrek : des parcs nationaux et régionaux mais aussi des communautés de communes, des conseils généraux ou des syndicats mixtes... qui peuvent profiter des développements existants.

Certains apportent de nouvelles fonctionnalités qui sont reversées à la communauté des utilisateurs. L'enjeu aujourd'hui est de faire connaître l'outil pour qu'il puisse bénéficier au plus grand nombre et être consolidé plutôt que d'éparpiller les investissements dans d'autres outils similaires. Les efforts portent aussi sur l'animation de la communauté, la cohérence des évolutions, le déploiement, la maintenance et l'enrichissement de l'existant. •

**Camille Monchicourt**, camille.monchicourt@ecrins-parcnational.fr

**Pierrick Navizet**, pierrick.navizet@ecrins-parcnational.fr



#### POUR EN SAVOIR PLUS :

Rando Écrins : [rando.ecrins-parcnational.fr](http://rando.ecrins-parcnational.fr)

Rando Mercantour : [rando.mercantour.eu](http://rando.mercantour.eu)

Le site de Geotrek : [geotrek.fr](http://geotrek.fr)

<sup>[1]</sup> L'open source ou le libre ne veut pas dire « gratuit » mais désigne un logiciel dont le code source est accessible et redistribuable.



Page d'accueil du site Rando Écrins



© PNR Lorraine

## **Approche paysagère – approche écologique : même combat ?**

Les menaces qui pèsent sur le paysage sont-elles les mêmes que celles qui pèsent sur la biodiversité ? Globalement oui ! D'ailleurs, si le projet de loi sur la biodiversité comprend un titre « paysage », ce n'est sans doute pas un hasard. Mais, à y regarder de plus près, les choses semblent un peu plus complexes. L'exercice d'analyse est utile afin d'améliorer la compréhension commune entre écologues et paysagistes.



**L'évolution des paysages induit des modifications dans la composition de la biodiversité. Exemple dans le PNR de Lorraine.**

Urbanisation, intensification des pratiques agricoles induisant une disparition des prairies au profit des cultures et la suppression des éléments fixes du paysage (haies, mares, fossés, talus, murets de pierres sèches...), déforestation, enrésinement, gestion en futaie régulière de certains peuplements monospécifiques provoquant des coupes à blanc, fragmentation des milieux naturels par des infrastructures linéaires, manque d'entretien des milieux agro-pastoraux induisant une fermeture des paysages, pollution lumineuse.

### LA LISTE DES MENACES COMMUNES EST LONGUE

Les alignements d'arbres, par exemple, ont un intérêt en termes de biodiversité en tant que corridors écologiques et ils participent pleinement à la composition d'un paysage donné en tant qu'élément, voire de structure paysagère. Le long d'une rivière, ils servent à la fois de lieu de reproduction et de transit pour de nombreuses espèces animales ou végétales, mais aussi à signaler la présence de l'eau sur un plateau agricole. On retrouve de manière régulière cette approche croisée Paysage et Biodiversité dans les documents d'urbanisme, en amont dans les porteurs à connaissance (diagnostics « éco-paysagers ») puis avec l'utilisation de l'article L 123-1-5-3-2 du code de l'urbanisme, qui permet d'identifier, de localiser et de protéger des éléments qui concourent à la fois à la composition du paysage et au patrimoine biologique du territoire.

Un des grands combats communs des écologues et des paysagistes en milieu rural est la lutte contre la fermeture des milieux (des paysages) par la dynamique végétale. L'écologue préconise généralement d'aboutir à une mosaïque des stades (prairial/arbustif/arboré). Le choix des parties à ré-ouvrir et de celles à laisser au stade arbustif ou arboré peut utilement être guidé par une réflexion paysagère. La question devient plus délicate lorsque l'on se trouve sur un site dont le caractère patrimonial (Grand site, site classé...) est lié à un paysage à faible valeur écologique (boisement monospécifique, openfield...). Que faire dans le cas des peuplements pionniers de mélèzes, identitaires des Alpes du Sud, qui ne devraient pas être bloqués dans une logique de dynamique végétale mais qui peuvent l'être dans une approche paysagère pour répondre aux attentes de la population ? Doit-on

replanter un boisement d'essences non indigènes, de résineux par exemple, dévasté par une tempête, car les personnes qui fréquentent cet espace sont attachées à ce type de paysage, alors que l'optimum écologique serait de favoriser la reconquête de l'espace par les milieux ouverts présents avant boisement ? Lors des opérations de réhabilitation de carrières après exploitation, faut-il préconiser de planter, dans un souci d'intégration paysagère, alors que des espèces rares, caractéristiques des écosystèmes pionniers, peuvent être favorisées ?

**« Écologues, géographes, paysagistes, etc. revendiquent tous le caractère transversal de leur discipline. »**

Concernant la fragmentation des milieux naturels, on peut noter que l'un des objectifs assignés à la Trame verte et bleue (TVB) dans la loi Grenelle 2 est d'« améliorer la qualité et la diversité des paysages ». L'étude de la fonctionnalité des milieux croise de fait les approches écologique et paysagère. La montée en puissance de l'écologie du paysage, qui se traduit notamment par la mise en œuvre de la TVB, semble d'ailleurs constituer un tournant dans les relations entre écologues et paysagistes. La mise en œuvre de la TVB génère une prise en compte de la biodiversité beaucoup plus globale, notamment dans des secteurs de « biodiversité plus ordinaires », souvent délaissés, à tort, par les écologues. Les paysagistes français contemporains revendiquent le fait que le paysage est un projet transversal qui permet d'inscrire les politiques sectorielles et les multiples interventions dans les singularités de chaque territoire. En bref, écologues, géographes, paysagistes, etc. revendiquent tous le caractère transversal de leur discipline et leur rôle possible d'« assembleur » !

Ce que l'on constate localement, c'est souvent une meilleure acceptabilité sociale, grâce à l'approche paysagère, des mesures de gestion écologique préconisées, la biodiversité étant parfois considérée comme une contrainte et une affaire de spécialistes. L'approche paysagère semble souvent plus accessible pour le non-spécialiste. Dans des secteurs où la mise en place d'actions de protection de la nature a été mal vécue ►

## REPÈRE

### LES PRESSIONS QUI MENACENT LA BIODIVERSITÉ, SELON LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2011-2020 :

- la destruction, la fragmentation et l'altération des habitats ;
- les pollutions de l'air, des sols, des cours d'eaux et des océans ;
- l'exploitation des espèces à un rythme supérieur à la vitesse de renouvellement de leurs populations ;
- l'arrivée ou l'exportation d'espèces exotiques envahissantes dans des écosystèmes souvent déjà fragilisés par d'autres pressions ;
- les changements climatiques ;
- la diminution d'activités humaines, notamment agricoles.

À noter qu'il n'existe pas de typologie équivalente pour le paysage.



© PNR Lorraine

- par les acteurs locaux, l'entrée « biodiversité » peut s'avérer inopérante alors que les mêmes actions peuvent être défendues avec succès sous une entrée « paysage ».

Quant à l'utilisation d'outils de protection du paysage et/ou de la biodiversité, selon les cas, ce sont les paysagistes qui viennent vers les écologues pour argumenter la conservation d'un paysage par la biodiversité, et dans d'autres cas, les écologues ont besoin du paysage pour défendre un projet ou un avis...

Par contre, certaines menaces qui pèsent sur la biodiversité ne concernent que peu le paysage et inversement. Cela ne veut bien-sûr pas dire qu'un paysagiste sensible à la préservation de la biodiversité ne va pas les prendre en compte, de même qu'un écologue sensible aux questions paysagères. C'est la cas par exemple de certains types de pollutions qui peuvent ne pas générer d'impact visuel important mais induire un dysfonctionnement écologique. Globalement, tout ce qui concerne la gestion des milieux, comme l'usage intensif d'intrants (engrais, produits phytosanitaires, eau), préoccupe nécessairement de manière importante les écologues. Cependant, les paysagistes y sont de plus en plus sensibilisés, voir contraints (plan Ecophyto) et tendent à adapter leurs projets en fonction des modalités de gestion ultérieure.

Un des reproches fréquent des éco-

logues aux paysagistes concerne les plantations. L'idée qu'il faut semer ou planter pour avoir du végétal ne tient pas compte de la régénération naturelle, des banques de graines, de la dynamique végétale, etc.

Le choix des végétaux plantés ou semés est importante : utilise-t-on des espèces de provenance locale, ces espèces sont-elles adaptées aux conditions pédoclimatiques ? Ou, plus grave, ne sont-elles pas des espèces exotiques envahissantes... ?

« **Travailler la notion d'éco-paysage, inclure un volet paysage dans un plan de gestion... »**

Un ensemble de menaces ne préoccupent pas le paysagiste : les activités de prélèvement (chasse, pêche, cueillette...) qui ne seraient pas pratiquées durablement.

Par ailleurs, certains concepts mis en avant par des écologues comme celui de la « naturalité » dans la gestion forestière peuvent se heurter à la vision certes de forestiers mais également à une approche paysagère basée sur le souhait des habitants de vouloir conserver un type de paysage façonné par l'homme.

À contrario, certains enjeux qui ont trait

à des éléments de paysage « inertes » comme la pollution visuelle (panneaux publicitaires...), ou la banalisation des formes architecturales, n'ont qu'un très faible impact écologique.

Si l'on considère que paysage et biodiversité sont deux thématiques proches et qu'il y a tout intérêt à les associer, la première des choses à faire est qu'écologues et paysagistes se comprennent mieux mutuellement. Il convient donc de former les paysagistes aux enjeux liés à la biodiversité et de former les écologues à l'approche paysagère.

Les paysagistes, qui révèlent souvent ce que nous ne voyons plus ou ne savons plus voir, ont le devoir de participer à l'éveil sociétal sur l'enjeu biodiversité. De leur côté, les écologues doivent développer leur discours et le rendre plus accessible, notamment par une accroche à l'histoire des sociétés.

Les paysagistes n'ont pas vocation à faire ou interpréter des inventaires naturalistes, de même que les écologues n'ont pas vocation à étudier les unités paysagères donc le travail en complémentarité et en bonne intelligence semble la voie d'avenir. Les structures qui disposent dans leurs équipes de la double compétence biodiversité et paysage, comme les Parcs naturels régionaux par exemple, sont bien placées pour expérimenter ce croisement : travailler la notion d'« éco-paysage », inclure un volet « paysage » dans un plan de gestion de milieu naturel ou un document d'objectifs Natura 2000, « passer au crible de la biodiversité » une étude paysagère ou un projet d'aménagement paysager, mieux faire converger les outils de protection de la biodiversité avec les outils de protection du paysage, mettre en œuvre des « plans paysage et biodiversité » comme dans le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, réaliser des atlas couplant biodiversité et paysage comme dans le PNR du Gâtinais français, etc. Une chose est sûre : les écologues comme les paysagistes doivent être vigilants pour que le double enjeu paysage et biodiversité soit bien développé dans tous les projets.

D'une manière générale, le message est aussi à faire passer aux décideurs et commanditaires d'études. •

**Thierry Mougey et Nicolas Sanaa**

Fédération des PNR de France,  
tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr

**Nathalie Bernard,**

ingénieur paysagiste, nat.bernard@free.fr



#### ALLER PLUS LOIN

- Journée organisée par la FPNRF et la Fédération française du paysage « Quelles synergies entre Trame verte et bleue et paysage » du 6 juillet 2011
- Journée interPNR « Paysage et biodiversité » du 3 juillet 2014
- *Espaces naturels* n°32 [www.espaces-naturels.info](http://www.espaces-naturels.info)
- Café-débat de l'association française interprofessionnelle des écologues (AFIE) du 27 août 2014 [www.afie.net](http://www.afie.net)



© Marc Fourmentin

## Pas de perte en ligne pour la biodiversité

Dans une région où les infrastructures linéaires couvrent une grande surface, il apparaissait intéressant au Conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais de s'associer à l'industriel pour mettre en place une gestion concertée répondant aux enjeux écologiques autant qu'à la mise en sécurité du réseau.

**L**a Région Nord Pas-de-Calais est une des régions les plus densément peuplées et très marquée par l'urbanisation, ce qui se traduit par une forte présence d'infrastructures liées aux activités humaines (autoroutes, voies ferrées, réseau de transport d'électricité). Une surface importante quadrillant l'ensemble du territoire régional est concerné, ce qui n'est pas sans conséquence sur les espaces qu'ils traversent et notamment les espaces naturels (fragmentation des habitats, création d'obstacles, rupture de

continuités écologiques...). L'emprise concernée par le passage de ces réseaux ou des délaissés associés revêt une importance en terme de surface et peut représenter un enjeu important pour les continuités écologiques.

C'est le cas notamment des infrastructures de transport d'électricité gérées par RTE traversant des espaces naturels qui peuvent présenter une grande richesse floristique et faunistique et une diversité importante de milieux. Ainsi une dizaine de sites gérés par le conservatoire est concernée par

le passage de ces lignes, confrontant ainsi les enjeux liés à la préservation des milieux et des richesses écologiques aux impératifs liés à la sécurité du réseau et au bon fonctionnement du transport d'électricité.

Le principal impact est la pratique d'une gestion régulière de la végétation sous-jacente dans l'emprise des infrastructures de transport afin de maintenir les milieux ouverts et éviter toute interaction avec les aménagements électriques. En fonction des types de milieux et des espèces pré-

▶ sentes, ces interventions peuvent avoir un impact plus ou moins important. Des coupes trop drastiques, répétées ou effectuées à des périodes peu favorables (période de reproduction, floraison...) peuvent avoir des effets délétères sur la faune et la flore présentes.

**ROSELIÈRES ET MÉGAPHORBAIES SOUS LES LIGNES 400 000 VOLTS**

Réseau de transport d'électricité nord-est et le Conservatoire d'espaces naturels du Nord Pas-de-Calais ont donc souhaité se rapprocher pour entreprendre une gestion concertée répondant aux enjeux écologiques et de mise en sécurité du réseau. Ce partenariat a dans un premier temps été initié, dans le cadre de l'appel à projet national lancé par la FCEN et RTE, sur un site géré depuis 1999 par le Conservatoire en partenariat avec VNF. Il s'agit d'un ancien terrain de dépôt issu du curage du canal de la Haute Colme qui constitue désormais un maillon essentiel de la trame zones humides au sein de la

plaine maritime flamande. La pression agricole et urbaine y a conduit à la dégradation de nombreux milieux naturels. Ce site regroupe un ensemble d'habitats naturels hygrophiles diversifiés, constitué de mares, roselières, mégaphorbiaies, fourrés et bois qui abrite plusieurs espèces et habitats d'intérêt patrimonial et notamment l'une des dernières populations de Rainette verte de cette région biogéographique. La présence d'une végétation arbustive constituée essentiellement de saules sous les lignes pose des problèmes de sécurité. Cette végétation, à croissance rapide, nécessite un entretien récurrent pour RTE (tous les 3/4 ans) afin de garantir une distance de sécurité suffisante avec les lignes sus-jacentes.

Cependant, cette intervention régulière est une source de perturbation importante pour le milieu et les espèces associées et s'avère inappropriée quant à la vocation d'espaces naturels préservés. Des objectifs de gestion permettant à la fois le maintien de la biodiversité et

la mise en sécurité du site ont été actés par les partenaires.

Sous l'emprise de la ligne électrique 400 000 volts, l'objectif est de restaurer des milieux herbacés humides, tels que les roselières et mégaphorbiaies. Pour restaurer ces habitats, il est d'abord nécessaire de ré-ouvrir le milieu, de gérer d'éventuels rejets, puis d'entreprendre une fauche exportatrice biennale. D'autres opérations de gestion (étêtage de saules, creusement de mares en faveur de la Rainette verte...), couplées aux suivis scientifiques et à la sensibilisation du public et des scolaires, offrent une cohérence globale au projet.

Ainsi le partenariat a été scellé entre RTE, VNF et le conservatoire par la signature d'une convention de 10 ans. Les premiers travaux de restauration ont d'ores et déjà débuté et les partenaires envisagent désormais d'étendre cette collaboration aux autres sites gérés par le CEN et concernés par le passage du réseau RTE. •

**Marion Binet**, CEN, Nord-Pas-de-Calais

“ QUESTION À



**Nathalie Devulder**, directrice du développement durable chez RTE

**Quels liens avez-vous avec les professionnels des espaces naturels ?**

La biodiversité est un axe fort de notre politique de développement durable. D'abord, tout simplement, parce que nous « habitons » la nature, mais aussi parce que nos missions de service public nous amènent à contribuer à la vitalité des territoires,

et cela passe aussi par la biodiversité. À la suite d'inventaires réalisés par le MNHN, nous avons découvert que nos emprises recelaient des richesses de biodiversité. L'enjeu est de la développer par des modes de gestion différenciée. Pour cela, nous avons besoin de travailler avec des experts de la nature. Nous avons notamment signé des convention-cadre avec les fédérations des conservatoires d'espaces naturels et des parcs naturels régionaux. L'idée est de collaborer pour aider la biodiversité qui se niche dans notre maillage à se développer, et les connaisseurs des enjeux locaux, ce sont bien les gestionnaires. Nous avons également créé un club avec d'autres sociétés d'infrastructures linéaires (CILB) pour réfléchir ensemble à la biodiversité dans une approche trame verte et bleue.

**Que vous apporte cette collaboration ?**

Au-delà de la connaissance et de l'amélioration de la pertinence de nos actions, nous tirons de ces liens une grande satisfaction car cela donne du sens à notre travail. Nos techniciens ne vivent pas ces actions comme des contraintes mais comme un enrichissement et une ouverture. La dynamique de toutes ces coopérations est très positive. Notre engagement pour la biodiversité et nos démarches ont été reconnues par la SNB. C'est une reconnaissance qui nous fait vraiment plaisir. Il faut encourager les gestionnaires à venir vers nous pour nous proposer des projets.

[www.espaces-naturels.info](http://www.espaces-naturels.info)



**VOIR OU REVOIR LES NUMÉROS PRÉCÉDENTS**



© Olivier Prohin - Parc national des Cévennes

## L'anthropologie pour mieux comprendre **son territoire**

Quand on est au quotidien dans la gestion, on connaît parfaitement son territoire et ses habitants. Pourtant, à certains moments-clef, ou pour la prise de décisions, il peut être capital de prendre du recul. En quoi l'aide d'un anthropologue peut-il être utile ? Faire émerger des intérêts communs, un préalable au travail ensemble.

### **D**ans quel cadre êtes-vous amenée à travailler avec des gestionnaires d'espaces protégés ?

Je suis consultée dans le cadre de demandes précises, soit dans le cadre d'appels d'offre, soit dans le cadre de recherche contractuelle appliquée. J'ai notamment travaillé avec des parcs nationaux ou des parcs régionaux. Il arrive qu'ils rencontrent des difficultés dans leurs actions parce qu'ils manquent d'information ou

qu'ils aient besoin de mieux connaître les positions des populations sur un point, ou souhaitent un regard extérieur, neutre, pour une aide à la décision. L'ethnologie, la sociologie, ou d'autres sciences sociales et humaines permettent de fournir un nouvel éclairage, de resituer dans une perspective historique l'occupation du territoire. On va dégager des logiques de pratiques, de discours, qui vont pouvoir aider le gestionnaire

« On peut parfois mettre en évidence des **points que les professionnels ont l'impression de déjà connaître**. Mais ils n'avaient pas forcément **pensé à les utiliser dans leurs démarches**. »

à prendre des décisions. Par exemple, si on travaille sur un projet de réintroduction, l'historien va pouvoir questionner l'ancienneté de la présence de l'espèce, l'économiste va pouvoir analyser les bénéfices des retombées futures de l'opération, et l'anthropologue pourra dire comment les habitants conçoivent leur présence et leurs actions, comment ils justifient ce qu'ils font, et plus précisément comment ils peuvent et souhaitent se saisir du projet pour se l'approprier. Je travaille sur des systèmes de représentations.

### **Vos résultats permettent-ils de mettre en place des actions concrètes ?**

Il me semble que les structures gestionnaires d'espaces protégés ont tendance à faire plus souvent appel à des bureaux d'étude pour ce type de question, peut-être dans l'idée que les résultats sont plus facilement déclinables en actions. Loin d'être concurrents, je pense plutôt que nous avons des interventions complémentaires.

### **FAIRE APPEL À DES SPÉCIALISTES DE SCIENCES HUMAINES PERMET ÉGALEMENT D'AIDER TRÈS CONCRÈTEMENT À LA PRISE DE DÉCISION**

J'ai été sollicitée pour faire une étude sur les tourbières dans le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne. La question était celle de l'usage de l'eau. Les propriétaires avaient une vision de propriété privée, sans prendre en compte la dimension écologique de la circulation de l'eau. Cela a permis de lancer des campagnes d'information ou de dialoguer avec les propriétaires en ayant conscience que le point de vue était différent. Il s'agissait alors de leur faire prendre conscience que l'assèchement a d'énormes conséquences sur la biodiversité, ce qui était évident pour l'écologie. Le propriétaire d'un terrain sur lequel se trouve une tourbière n'a pas toujours conscience des conséquences de ses actes sur les espaces situés à l'extérieur de son périmètre.

Dans le Parc national des Cévennes, j'ai travaillé sur une nouvelle forme d'équarrissage en recourant à cette espèce. En proposant aux éleveurs d'installer chez eux une placette individuelle d'alimentation cela permet d'une part d'assurer une alimentation des vautours toute l'année et d'autre part d'impliquer les éleveurs dans la

pérennisation de l'espèce. L'enquête permet de montrer que les habitants, en particulier les éleveurs, ont une représentation de leur environnement fondé sur deux catégories : utile/nuisible. Mon travail consiste à faire émerger des catégories pertinentes pour certains types d'acteurs. À partir de ce constat les choses peuvent changer. Les éleveurs peuvent faire passer les vautours dans la catégorie « utile » s'ils servent à l'équarrissage, parce qu'il fait désormais partie du système d'exploitation.

En travaillant sur différents points de vue, on trouve des passerelles d'échange et on peut faire travailler les gens ensemble. On fait émerger des intérêts communs.

### **Sur quel type de sujet pouvez-vous travailler ?**

Je ne suis pas une spécialiste de la communication. Le but n'est pas de trouver comment faire passer un message. Mais je peux répondre à la question « quelle marge de manœuvre y a-t-il pour mener à bien tel projet ?, quels sont les risques de conflit ? ». Dans les Pyrénées, on a mis en évidence que la temporalité des différentes catégories d'acteurs n'étaient pas la même dans leur gestion des territoires et des espèces. Les chasseurs vivent au rythme de la saison de chasse et des reproductions des espèces cynégétiques. Les scientifiques connaissent un pas de temps plus long, [celui de l'étude de la dynamique des populations qu'ils étudient] ; le gestionnaire est lui aux prises avec le rythme de ses rapports triennaux ou quadriennaux. Si on veut faire en sorte qu'ils dialoguent, il faut avoir conscience de leurs différentes temporalités d'action et le prendre en compte dans sa gestion des territoires. C'est une étude qui peut être un peu longue, et qui ne paraît pas directement traduisible en action. On peut parfois mettre en évidence des points que les professionnels ont l'impression de déjà connaître. Mais ils n'avaient pas forcément pensé à les utiliser dans leurs démarches.

Dans les Pyrénées, dans mon travail sur l'histoire et la mémoire du parc national, j'ai vu que les premiers projets de protection étaient portés par des locaux, qui s'opposaient à des aménagements hydroélectriques. Ils avaient une conscience incroyable de la richesse de leur patrimoine naturel. C'est intéressant de voir que leurs projets n'avaient



**Sophie Bobbé**

Sophie Bobbé est anthropologue, chercheuse associée au Centre Edgar Morin (EHESS-CNRS). Elle travaille notamment sur la nature protégée et la cohabitation avec les grands prédateurs. Elle a été formatrice à l'Aten pendant plusieurs années. Elle a mené des études dans de nombreux espaces naturels, parcs naturels régionaux et parcs nationaux notamment.

à l'époque pas été retenus alors que localement il y avait cette volonté de protection. On a la mémoire courte, on croit faire à partir de rien et on se prive de la richesse de l'existant. Les sciences humaines et sociales peuvent apporter cette nouvelle approche.

### **Les espaces naturels, c'est votre terrain d'étude privilégié, ou c'est le hasard des collaborations ?**

C'est une orientation que j'ai prise au moment de ma thèse, par affinité, mais aussi parce que l'occasion se présentait. Je n'ai jamais travaillé sur la nature en ville par exemple. Une étude que j'aimerais faire, ce serait de travailler sur la représentation du métier de garde, et l'évolution du métier. Il y aurait beaucoup de choses à dire qui seraient utiles à leur gestionnaire concernant l'acceptation de l'espace protégé car le garde est souvent le premier lien qu'ont les habitants avec la structure. •

**Propos recueillis par MMB**

CETTE CARTE, À CHAQUE PARUTION, EST UN INDICATEUR GÉOGRAPHIQUE : L'OBJECTIF DE LA RÉDACTION EST DE TRAITER DES SUJETS QUI CONCERNENT TOUS LES TERRITOIRES. À VOUS DE LES PROPOSER.

# Nous en avons parlé dans ce numéro



# LES ESPACES NATURELS FRANÇAIS SERONT À SYDNEY POUR LE 6<sup>ÈME</sup> CONGRÈS MONDIAL DES PARCS



La France joue un rôle crucial dans l'atteinte des objectifs mondiaux de conservation

- Plus de 20% de l'espace terrestre et 16% de l'espace marin couverts en aires protégées
- Seul pays présent dans 5 des 34 « points chauds » de la biodiversité mondiale
- 2<sup>ème</sup> domaine maritime au monde avec 10% des récifs coralliens et lagons

12-19 novembre 2014

30 organismes présentes pour défendre  
les ambitions, l'expérience et les solutions  
françaises apportées au monde de la conservation

## Rendez-vous sur la plateforme collaborative

Créée et animée par le Comité français de l'UICN et l'Aten, elle permet de coordonner les initiatives françaises et de relayer les conclusions du congrès.



Visitez le site internet pour connaître toutes les infos sur le **stand France** soutenu par l'AFD, ainsi que tout le **programme du congrès**.

### Plateforme collaborative

<http://congres.airesprotegees.fr/>

### Site international

<http://worldparkscongress.org/>